

Actes et Histoire
de l'abbaye angevine de
NYOISEAU
(1109 - XVIII^e s.)



Jean-Claude MEURET

avec la collaboration
de Franck TESSIER, Chantal REYDELLET
et Danielle MEURET

*Association des Amis des Archives d'Anjou
Études d'histoire angevines*

Jean-Claude MEURET

(avec la collaboration de
Franck Tessier, Chantal Reydellet et Danielle Meuret)

ACTES et HISTOIRE
de l'abbaye angevine
de NYOISEAU
(1109 – XVIII^e siècle)

Sources manuscrites

Bibliothèque Nationale de France

Département des manuscrits, collection des provinces : Touraine-Anjou dite « dom Housseau »

Vol. 4 copies entre n^{os} 1067 et 1616.

Vol. 5 copies entre n^{os} 1624 et 2102.

Vol.6 copies entre n^{os} 2148 et 2680.

Vol.7 copies entre n^{os} 2720 et 3400.

Vol.8 copies entre n^{os} 3461 et 3703.

Vol.9/1 copies entre n^{os} 33805 et 3952.

Vol.9/2 copies entre n^{os} 4027 et 4228.

Vol.10 copies entre n^{os} 4270 et 4312.

Vol.11 copies entre n^{os} 4730 et 4864.

Vol.12/2 copies entre n^{os} 7089 et 7132.

Vol.13/2 copies entre n^{os} 1544 et 1561.

Vol.18 copies entre n^{os} 315 et 382.

Collection géographique du marquis de Paulmy, carte du diocèse d'Angers de 1652 par Jean le Loyer (<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb45004725d>).

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Plans cadastraux et états de sections :

3 P 5396 et G Martigné-Ferchaud (1829).

Archives départementales de Loire-Atlantique

E 211/6 Compte de la châellenie de La Guerche (1385-1386).

Archives départementales du Maine-et-Loire

1 B 940 PV de visite de la terre de Mortiercrolle, 1704.

E 798 Milly, fief de Brezé, rôle rentier vers 1450.

E 4084 Fondation collégiale de la Grézille, copie XVII^e siècle

6 E 233 Registres de BMS de 1593 à 1676.

G 1321 Fondation collégiale de la Grézille, copie XVII^e siècle.

35 G 4 Fondation collégiale de la Grézille, copie fin XVII^e siècle.

H 185 Fonds de Saint-Florent de Saumur, chirographe.

H 3714 Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur.

H 3715 Livre rouge de Saint-Florent de Saumur.

43 H 1/3 et 3 bis Donations de Gautier Hai de Pouancé à Marmoutier (1094).

43 H 1/6 Pouancé, concorde Guillaume III de La Guerche et Marmoutier (1209).

43 H 2 Cohue de Candé (1267).

61 H 1 Copie manuscrite du cartulaire de Notre-Dame de La Roë par P. Marchegay.

- 247 H 4 Aveux de l'abbaye de Nyoiseau (1703).
248 H 1 Inventaire des titres du prieuré de Nyoiseau à Boissay (XVIII^e siècle).
250 H 1 Titres du Bourg-aux-Nonains (XVII^e et XVIII^e siècle).
250 H 4 Prieuré de la Lande-aux-Nonains, arrêt du Parlement (1636), transaction de 1771.
251 H 14 Deux rôles du prieuré de Nyoiseau aux Lochereaux (XII^e siècle).
Plans cadastraux et états de sections
3 P 5 46 Breil (1838), 49 Brigné (1825), Meigné-le-Vicomte (1827), 232 Murs (1808), Saint-Aubin-du-Pavoil (1826).

Archives départementales de la Mayenne

- E dépôt 139/E1 Registre des BMS du Bourg-aux-Nonains.
H 154 Cartulaire de Notre-Dame de La Roë.
Plans cadastraux et états de sections
3 P Mée (3 P 2743 :1840), Pommerieux (3 P 2771 : 1840), Renazé (E dépôt 139/1G 1).

Archives départementales de la Sarthe

- H 483 Prieuré de la Jaillette, registre (1194-1741).

Bibliothèque municipale d'Angers

- man. 854 (766) Cartulaire du prieuré de la Haye aux Bonshommes près Angers, copie des XV^e –XVI^e s.

Mairie de Nyoiseau

- TFCCN Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau (XVIII^e siècle).

Sources imprimées et bibliographie

ANGER, Pierre, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt II », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1906, p. 325-389.

BEAUMANOIR, Philippe de, *Coutumes du Beauvaisis*, publié par SALMON, Amédée, Paris, Picard et fils, 1900, t. II, p. 1-551.

BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur, « Cartulaire de Laval et de Vitré », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, t. 9, 1894, p. 64-104.

BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, Angers, Germain et Grassin, 1896-1899 ; 2 vol., et éd. fac-similé, Paris, Picard, 1903, 3 t.

BIENVENU, Jean-Marc, avec la collab. de Favreau, R. et Pon, G., *Grand cartulaire de Fontevraud*, Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, t. I, 2000, 584 p., 2005, t. II, p. 585-1064.

BLANCHARD, René (publié par), *Cartulaire des sires de Rays*, Archives Historiques du Poitou, XVIII, 1898, 319 p. et XXX, 1899, 591 p., Poitiers.

BRIÈRE, Louis, *Correspondance inédite de dom Jean Colomb, bénédictin de l'abbaye Saint-Vincent du Mans*, Le Mans, 1877, 99 p.

BROSSAY, Emmanuel du, *Archives historiques du Maine III, Cartulaire d'Azé et du Généteil*, Le Mans, 1903, p. 50-162.

CHAUVIN, Yves, *Premier et second livre des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*, édités par, Presses de l'université d'Angers, 1997, 2 t.

DELISLE, Léopold, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, (publ. par), Paris, Imprimerie Nationale t. XXIV, 1904, 940 p.

Eneas, texte critique publié par SALVERDA de GRAVE, Jacques, Halle, Max Niemeyer, 1891, 465 p.

FARCY, Paul de, Cartulaire et obituaire de la Haye-aux-Bonshommes de Craon, *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 1905, p. 165-199 et 294-324, et 1906, p. 96-122, suivi de l'obituaire des Bonshommes de Craon, p. 284-294.

FARRER, William, and TRAVIS CLAY, Charles., (édit.), *Early Yorkshire charters*, Cambridge Library Collection, 1935, vol. 4, 197 p.

GESLIN DE BOURGOGNE, Jules, et BARTHÉLEMY, Antoine de, *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments, diocèse de Saint-Brieuc*, Paris, Herold, Guyon, Saint-Brieuc, 1864, t. III (1^{ère} partie), CCLX p. et 80 p.

GIRAUD, Cédric, RENAULT, Jean-Baptiste et TOCK, Benoît-Michel (éditeurs), *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Nancy, Centre de Médiévistique Jean Schneider ; édition électronique : Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2010. (Telma). [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3663>.

GODARD-FAULTRIER, Victor, « Historia regalis abbatiae SS Sergii et Bacchi prope Andegavum, ab Alex. Fournereau script. synopsis », *Revue des sociétés savantes des départements*, 5^e série, t. II, 1870, 2^e semestre, p. 373-397.

HALPHEN, Louis, et POUPARDIN, René (édit.), *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, Picard, 1913, 316 p.

I – NYOISEAU : ÉTUDE HISTORIQUE

1 - Nature des sources publiées, but et composition de l'ouvrage

Les archives de l'abbaye de Noyseau ont été pillées, dispersées et détruites lors de la Révolution.

Parmi les rares pièces qui subsistent, à l'exception de quelques actes publiés ici et là, la plupart demeurent complètement inédites. La moins inconnue dans la sphère des historiens consiste en un gros livre de plus de 1000 pages écrit tout entier en langue française à la fin du XVII^e et au début XVIII^e siècle. Y est transcrite et traduite en français une partie importante, mais forcément incomplète, de ce qui constituait alors le chartrier de l'abbaye. Nous intitulons maintenant ce livre *Traduction Française du Cartulaire et du Chartrier de Noyseau*¹, soit TFCCN en abrégé. Il est conservé à la mairie de cette commune et, en raison à la fois de son unité et de sa langue, il fait l'objet d'un projet d'ouvrage déjà entamé, mais dont la publication devrait intervenir après celui-ci.

Ce sont les autres sources moins connues et le plus souvent latines, qui constituent le cœur du présent ouvrage. Elles sont de deux natures. D'une part, il s'agit de quelques rares actes du XII^e siècle, conservés entre autres dans deux rôles de parchemin. Au nombre de seulement 48, ils concernent uniquement le prieuré que possédait Noyseau aux Lochereaux, près de Doué-la-Fontaine. Pour cette raison, ils seront placés en fin de recueil. La partie première et la plus importante de ce dernier comprend 240 actes inédits eux aussi, tous des copies prises au milieu du XVIII^e siècle, entre autres, par le mauriste dom Housseau. Leur intérêt principal tient au fait que ces copies, comme les originaux sur lesquelles elles ont été prises, sont très souvent en latin, et donc a priori beaucoup plus fidèles que la traduction de TFCCN. Elles ont cependant aussi leurs limites, car nombre d'entre elles ne sont que des notices abrégées et parfois en français, ce qui prive de certaines informations. L'ensemble du recueil compte au total 285 actes.

Dans les chapitres qui suivent seront d'abord développées les données relatives à la manière dont a été constituée la Collection Touraine-Anjou, dite de dom Housseau, pour les sources de Noyseau. Sera ensuite traitée sous l'angle historique et diplomatique la nature matérielle de ces sources. Enfin, dans un dernier chapitre, nous présenterons l'ensemble du contenu de l'ouvrage, ses méthodes et son objectif général. Car si les actes en constituent la partie essentielle, il a aussi été jugé nécessaire de les accompagner d'une étude historique de l'abbaye enrichie de cartes, et de leur ajouter trois importants index.

¹ Dans les années 1990, le grand historien et chartiste Hubert Guillotel nous avait fait observer que le titre de « *Cartulaire de Noyseau* » qui était généralement attribué à cet ouvrage constituait une erreur. Avec la rigueur et la justesse qui le caractérisaient, il proposait de l'intituler « *Traduction Française du Cartulaire de Noyseau* ». C'est à sa mémoire et en hommage au chercheur qu'il fut que nous le reprenons. Nous y avons seulement ajouté « *et du Chartrier* » car la fréquentation continue de cet ouvrage, depuis des années, nous a montré qu'il transcrit et traduit non seulement ce qui fut le cartulaire, mais aussi de nombreux autres titres et recueils produits par l'abbaye pendant les six siècles qui suivirent sa fondation.

I - Dom Housseau et son rapport aux sources de Nyoiseau

1 – La collection Touraine-Anjou et dom Étienne Housseau

Souvent citée, mais non publiée, la collection dite « Touraine-Anjou » est conservée à la BnF. Selon le notice descriptive de cette bibliothèque, elle rassemble des copies effectuées vers le milieu du XVIII^e siècle dans les archives de la Touraine, du Maine et de l'Anjou par dom Étienne Housseau et dom Maurice Arnould, et elle appartient à la grande « Collection sur l'histoire des provinces de France », ensemble de documents réunis par les Bénédictins de Saint-Maur afin de servir de base à leurs travaux historiques². Ces recueils furent confisqués ou dispersés à la Révolution et pour beaucoup entrèrent à la Bibliothèque nationale. Les actes de la collection Touraine-Anjou ont donc été recueillis avant 1763, année de la mort de dom Housseau.

La réalité précise, les auteurs et la datation de cette collecte ne sont cependant pas si simples à appréhender. Si l'on veut en comprendre les origines, il semble nécessaire de rappeler le fil auquel elle est reliée, celui de l'histoire des mauristes, au moins au XVIII^e siècle. En 1618, dans un esprit de réforme monastique, fut fondée aux Blancs Manteaux la Congrégation de Saint-Maur qui regroupa rapidement la plupart des monastères bénédictins de France. Saint-Germain des Prés fut élue abbaye-mère. Très vite, la communauté mauriste se manifesta par une extraordinaire activité en matière de recherche « littéraire » et historique, en particulier sous la forme de collectes de sources anciennes et de leur copie dans les langues originelles. En même temps, elle donna naissance à une véritable déontologie historique imposant rationalité, rigueur, critique et référence constante aux sources. La recherche historique d'aujourd'hui lui doit beaucoup. Il faut toutefois ramener ce remarquable mouvement de recherche mauriste à sa réalité chiffrée, car selon P. Gasnault, sur les 10 000 moines que compta la congrégation depuis le début du XVII^e jusqu'à la Révolution, seuls 300 d'entre eux, soit 3 %, œuvrèrent à la collecte monumentale de 50 000 volumes³. En 1789, une faible part de ceux-ci avait fait l'objet de publications. Certains disparurent dans un incendie en 1794, cependant beaucoup furent sauvés et entrèrent à ce qui devait devenir la BnF. Quelques séries furent ensuite reprises et publiées au cours du XIX^e siècle, telle la *Gallia Christiana*, mais beaucoup demeurèrent inédites. C'est le cas des collections manuscrites⁴ parfois dites *Collection des Historiens de France* dont fait partie la *Collection de Touraine-Anjou* et d'où sont tirés 240 des 285 actes édités dans cet ouvrage.

Dom Étienne Housseau s'inscrit pleinement dans cette prodigieuse et savante entreprise de recherche archivistique menée par les mauristes. Il fut selon Tassin, un des continuateurs de dom Martin Bouquet (1685- 1754) à qui avait été confié, à partir de 1723, le grand projet d'une *Collection des historiens des Gaules et de la France* conçu par Colbert. Malgré des heurts internes à la congrégation, de 1738 à 1752, dom Bouquet mena à terme la publication de huit tomes de *Rerum Gallicarum et Franciscarum scriptores*, traduit en *Recueil des historiens des Gaules*, prenant l'initiative très neuve de doter ceux-ci d'index des lieux, en français et latin, des personnes et des matières. Il mourut en 1754 aux Blancs Manteaux. La suite de la série fut alors confiée à son collaborateur, dom Jean-Baptiste Haudiquier, qui, avec son frère, publia les 9^e et 10^e volumes en 1757 et 1760. Dom Germain Poirier et dom Jacques Précieux prirent la suite et publièrent le 11^e volume en

² Site :

cfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?record=rnbcd_fonds:FONDS:1420&failure=/jsp/public/failure.jsp&action=public_direct_view&success=/jsp/public/index.jsp&profile=public.

³ GASNAULT, Pierre, *L'érudition mauriste à Saint-Germain-des-Prés*, Institut d'Études augustiniennes, 1999, coll. des Études augustiniennes, série Moyen-Âge et Temps modernes, 34, 334 p.

⁴ Collections dont l'inventaire a été publié par LAUER, Philippe, (*Collections manuscrites sur l'histoire des Provinces de France*. Inventaire, Paris, Leroux, 1905). Pour Touraine, Maine et Anjou, un résumé, p. VI (papiers de D. Housseau et autres Bénédictins ; actes originaux - 40 volumes sous les cotes 1-31), et notes rapides p. XXIX et XXX.

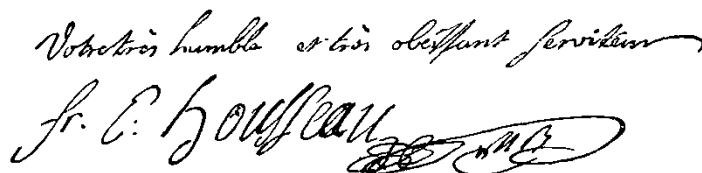
Quelle méthode et quel but s'étaient assignés les copistes ?

Le dossier des Lochereaux fournit une réponse, cette fois à partir d'un tableau comparatif des actes de la collection Touraine-Anjou et de ceux fournis par les pièces conservées en archives (cf **Fig.2** : Deux rôles jumeaux aux Lochereaux et à l'abbaye). La comparaison apparaît ici très fondée et démonstrative en raison du fait que les deux rôles du XII^e siècle conservés à Angers avaient leur exact équivalent dans les archives de Noyseau au XVIII^e siècle. Trois raisons conjointes viennent à l'appui de cette affirmation : la première est que pour les 17 actes transcrits dans la collection Touraine-Anjou, il est précisé que 16 ont été puisés aux archives de Noyseau sur des « rouleaux de parchemin d'une écriture du XII^e siècle » ; la deuxième est qu'à Angers sont conservés deux rôles sur parchemin du XII^e siècle, sauvés parce que provenant du prieuré des Lochereaux ; et la troisième est que le contenu des 17 actes de la collection Touraine-Anjou se retrouve à l'identique dans ceux d'Angers, cependant sous une forme très abrégée comme le montre le tableau suivant. Deux font exception, transcrits dans leur intégralité et absolument identiques, si ce n'est quelques conventions graphiques non reprises par le copiste du XVIII^e siècle (acte **41** et actes **273/33**). L'ensemble de ces observations permet de conclure que l'abbaye-mère et le prieuré possédaient dès la fin du XII^e siècle, deux rôles au contenu identique, rédigés plus ou moins simultanément, ce pourquoi nous avons désignés ces manuscrits par *A* et *A'* ou *B* et *B'*. Le statut de prieuré conventuel des Lochereaux, ses rapports conflictuels avec l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et peut-être l'action particulière d'Orinde, d'abord prieure de ce lieu, puis abbesse de Noyseau à partir de 1184, peuvent expliquer la rédaction de ces rouleaux de titres, sortes de cartulaires à petite échelle. Leur existence offre une possibilité de comparaison assez rare.

La conclusion principale du tableau réside avant tout dans le fait que les copistes, s'étaient fixé comme but essentiel, non pas la transcription exhaustive des sources, mais leur analyse ou résumé afin d'en conserver l'essentiel qui puisse servir à la rédaction d'une synthèse historique sur la Touraine et l'Anjou. Il en résulte des nombres de lignes et de caractères inférieurs de près de 40 % aux originaux, en raison de la non-transcription des invocations, préambules et signes de validation. Pleine confirmation de ce qui a été observé sur l'ensemble des actes, on constate que toutes ces transcriptions des Lochereaux faites sur des rôles alors conservés à Noyseau, sont une fois encore l'œuvre du copiste à la 2^e main.

Peut-on identifier les deux mains d'écriture ?

Il faudrait pour cela pouvoir comparer les copies relatives à Noyseau de la collection Touraine-Anjou et les quelques lettres originales signées de dom Housseau conservées à la BnF, ce qui n'a pu être fait. Le seul petit indice dont nous disposons consiste en une ligne et une signature de dom Housseau dites autographes, publiées par Brière⁵. Le voici ci-dessous.



Votre très humble et très obéissant serviteur
Fr. C. Housseau

Marmoutier, ce 23 avril 1756.

Est-ce réellement une photographie et non pas plutôt une « réécriture » ? L'édition qui remonte à 1917 peut susciter quelques doutes. À l'appui de ce soupçon, on doit encore relever une certaine ressemblance de graphie avec les deux lignes et le seing du frère Jean Colomb, ci-dessous, aussi

⁵ BRIÈRE, Louis, *Correspondance inédite...*, reproduction au revers de la page de couverture, répétée p. 89.

publiés par Brière : ces deux exemples ne seraient-ils pas des copies faites par une même main, de deux originaux écrits par deux mains différentes ?

votre tres humble serviteur
Jm. Jean Colomb

Au Mans, à St Vincent, ce 17 septembre 1751.

Toutefois, si l'on accepte la possibilité qu'il s'agisse bien d'un autographe de dom Housseau, on peut alors écarter, sans aucun risque d'erreur, l'identité avec la main n° 1 dont voici à nouveau un exemple :

Dom de Haudis De Grez *Haudis de Grez dat Seclerie & Manie*
De Grez *De nido cuius unum Sexterium Siliginis*
 in Iffenbardevia que est in parvochia
 sti Quilini

(1886) *Cartulaire de Noyseau fol. 38 v*

En revanche, la proximité de l'autographe dit de dom Housseau avec la main n° 2 des copies, dont nous donnons ci-dessous un exemple, est assez forte. On y observe la même écriture inclinée, serrée, des lignes horizontales, des S comparables ; on relève néanmoins que le V n'est pas le même (main n° 2 : dom Housseau, coll. Touraine-Anjou, t. 13/2, n° 1561)

Chapelle *Julienne Abbe de Noyseau accorda du*
Locheaux *Consentement de la Communauté de Noyseau*
 une Chapelle à Ambillon à Guillaume couvin
 du titulaire précédent il est stipulé dans le dit
 acte que l'abbé ne pourra proposer la dite
 chapelle mais quelle la présentera avec sa
 Communauté de Noyseau. Les témoins sont
 Wallerius de Locheaux, Et omnes alii sanctissimi
 alibi de Locheaux Et Dno Roberto de Loers
 Le titre n'est pas daté il parait du 12. Siècle

Avec prudence, et en sachant que d'autres recherches seraient nécessaires pour en être assuré, on retiendra à titre d'hypothèse que la main n° 2 peut être celle de dom Housseau. Une comparaison oriente d'ailleurs vers la même hypothèse, celle de la forme et du contenu des actes 95 et 97 :

- ils paraissent écrits de la même main
- l'un et l'autre rapportent exactement le même règlement d'un conflit entre Saint Florent et Noyseau, le premier en son entièreté, le second sous forme d'une notice.
- le premier a été copié aux archives de Noyseau, le second sur le Livre d'argent de Saint-Florent, peut-être par dom Housseau lui-même, lorsqu'il y était religieux.

Subsiste la question de l'identité de la première main. Le site actuel de la BnF date la constitution des Archives de la Touraine, du Maine et de l'Anjou du milieu du XVIII^e siècle, datation qui concorde avec ce qu'on observe pour Noyseau, mais il l'attribue seulement à dom Housseau et à

2 - Les deux versions de la « fondation » de l'abbaye, leurs enseignements

Deux actes de la collection Touraine-Anjou font état des débuts de l'abbaye, les n° **29** et **30**, copies prises l'une et l'autre sur un « titre original » alors conservé aux archives de Nyoiseau. TFCCN en donne les traductions faites d'après le « Livre des titres latins » de l'abbaye, mais avec quelques lacunes pour le n° **29**. Rappelons que ni les archives, ni les titres originaux, ni le livre des titres latins n'ont été conservés, faisant seules exception les pièces originales relatives au prieuré des Lochereaux et conservées aux AD de Maine-et-Loire.

Ces deux actes censés relater la même fondation diffèrent beaucoup par leur forme et plus encore par leur contenu. Remercions les aléas des archives, de les avoir conservés l'un et l'autre, malgré leur quasi incompatibilité apparente, car leur confrontation va permettre quelques pas de plus dans les arcanes de l'évènement. Nous les analyserons en tentant de comprendre les arrière-plans religieux, féodaux et territoriaux qui ont suscité des rédactions aussi différentes d'un même évènement.

Le **29** débute par un préambule exaltant la générosité envers les établissements religieux, destiné à annoncer la donation contenue dans les lignes suivantes. Ce type de discours préalable, au ton religieux, mais à la destination éminemment matérielle, foncière et juridique, figure dans nombre de cartulaires de ce début de XII^e siècle. Il semble cependant qu'il ait été particulièrement mis en œuvre à Nyoiseau, spécialement pour l'obédience des Lochereaux comme cela sera développé dans un chapitre spécifique. Sur la forme encore, l'acte commence sur le ton d'une charte avec la donation initiale de Gautier de Nyoiseau exprimée à la première personne. Scindée dans le temps et dans l'espace, elle se déroule d'abord à Nyoiseau pour la remise à l'ermite Salomon, puis à Angers pour la confirmation auprès de l'évêque de Rennes Marbode, remplaçant de Renaud de Martigné, alors en voyage à Rome. Gautier affirme avoir obtenu du comte Foulque la renonciation à tout droit sur la terre concédée, ce qui indique l'appartenance du terroir de Nyoiseau, non seulement au diocèse d'Anjou mais aussi au comté du même nom. L'acte se transforme ensuite en une pancarte constituée d'une succession de notices résumant plusieurs donations distinctes, séparées par des intervalles de temps allant jusqu'à un an et se déroulant en des lieux et circonstances différentes : bénédiction de l'autel à Nyoiseau et don d'une nouvelle terre par Gautier, plus tard, de nouvelles concessions par le même, dont un moulin bâti et l'emplacement d'un second, puis le don de dîmes par Bernard de Bouillé, seigneur supérieur. La pancarte se poursuit par l'étonnant récit de l'arasement du *castrum* tenu par Gautier, ce qui constitue sans doute une des plus anciens témoignages d'arasement de manoir à motte. Cet évènement implique lui aussi une certaine durée, d'abord pour les travaux de démolition et de terrassement, mais aussi pour les négociations préalables qui avaient nécessité la venue et l'intervention de Robert d'Arbrissel en personne et de l'évêque Renaud. Au-delà de l'anecdote, ce fait si rarement mentionné mérite qu'on s'y arrête car il symbolise localement, certes, mais de manière éclatante, la tentative de prise de pouvoir par l'Église sur le monde laïc, en ce temps de réforme grégorienne. Et l'on doit entendre par là, non

pas seulement une domination spirituelle, mais surtout une appropriation du pouvoir terrestre : la destruction du château est en effet immédiatement suivie de la remise aux religieuses du *jus* et du *dominium*, par les trois seigneurs de la chaîne féodale qui les détenaient sur cette terre, que garantit ensuite la remise solennelle à l'évêque. Au chapitre de l'abbaye seigneurie, nous émettons l'hypothèse que ce château se trouvait plutôt au bord de l'Oudon, près de l'église abbatiale, et que son emplacement fut vite converti et réutilisé par l'abbaye pour y installer une chaussée et des moulins, autres signes de pouvoir. On doit aussi se demander si cet acte surprenant par sa rareté ne tient pas aussi à des influences seigneuriales souterraines que l'acte passerait sous silence. Ce point sera examiné à la lueur de l'acte 30. Quoi qu'il en soit, dès ses débuts, l'abbaye apparaît ainsi comme une pleine seigneurie au pouvoir très terrestre. La dernière partie de l'acte se place elle aussi nettement après la « fondation » de 1109. Elle fait d'abord état de la mort après entrée en religion, du donateur Gautier, et de son épouse. Puis, selon un enchaînement logique que l'on observe souvent une génération après les donations, elle relate un ensemble de contestations élevées par des héritiers qui s'estiment spoliés ; les unes se règlent par des entrées en religion, l'autre par un procès puis une concorde devant la cour de justice de l'abbaye. Dans chacun des cas, on constate que l'abbaye exerce un pouvoir incontesté, autant par pression spirituelle et mise sous habit de religion, que par exercice de sa justice seigneuriale, dans tous les cas pour garantir ses droits et ses possessions foncières. On retiendra aussi que, contrairement aux mythes sanctifiés par bien des sources médiévales, et souvent relayés par des études historiques très postérieures, cette fondation ne se déroula pas en un seul instant magique et divin. Constituée de multiples événements successifs, elle s'inscrit dans la durée, au pas des mois et même des années, et ce sans compter la période de gestation, que les sources passent sous silence, au cours de laquelle l'ermite Salomon dut prospecter, s'installer, puis recruter avant d'emporter l'adhésion des donateurs.

Toutefois, malgré une apparence neutre et proche de la réalité, cette première version ne contient-elle pas aussi une part de construction mythique, ainsi dans la description et la désignation du lieu où s'installe l'abbaye ? Jeu sur les mots du paysage d'abord avec les deux termes *terra deserta* et *desertus*. Dans leur sens le plus plat et matériel, ces mots figurent parfois comme objets de donations désignant simplement des lieux incultes et inhabités, mais destinés à une mise en valeur agraire⁶. Toutefois, ils appartiennent aussi à la sphère religieuse et quasi sacrée, désignant des lieux de nature et de solitude où vivaient les ermites, tels Salomon ou Robert d'Arbrissel et leurs très nombreux disciples, à la fin du XI^e et début XII^e siècle. C'est cette même pratique, mais antérieure de plus de mille ans, que rapporte d'ailleurs curieusement l'auteur angevin Huret, au début du XVII^e siècle lorsqu'il dira les bois et halliers de Nyoiseau, avoir été la demeure élue par certains théologiens et philosophes gaulois⁷ ! Quoi qu'il en soit du fondement ou non de ce mythe, au XII^e siècle, dans cette même région, l'omniprésence des ermites, suffisait à faire que le mot désert soit associé à leur aura et qu'il porte une forte charge spirituelle. Il ne fait pas de doute que l'emploi du mot dans l'acte 29 joue de cette polysémie. Et pourtant, lorsqu'on regarde en détail la description des environs de Nyoiseau que donne l'acte, on constate que le lieu est tout sauf un désert humain, agraire et végétal : les seigneurs y possèdent des bois, mais ils y vivent aussi à demeure, ils y ont des fiefs, des terres, donc des serviteurs et des hommes pour les exploiter, le paysage apparaît ici et là, non pas seulement

⁶ Cf actes 24, 41, 49, 50.

⁷ HIRET, Jean, *Des antiquitez d'Aniou*, Angers, Hernault, 1618, p. 12, 124 et 242-24 : *Il y a des théologiens et philosophes en Gaule qu'ils appellent Sarronides, lesquels sont fort honorez des Gaulois. Ces philosophes et théologiens demeuroyent à Nyd-oyseau en des bois [...] Charles le Chauve [...] fit aussi Torquarius ou Tertulphus forestier de la forest de Nidoyseau [...] En l'an mille cent et quinze, Salomon jà vieil, vint demeurer en un hallier de bois sur la rivière d'Oudon où est l'église de Saint Séréné à présent [...] disant qu'il avoit quitté tous ses biens pour vivre solitairement.* [Huret fut prêtre à Challain-la Potherie près de Segré].

3 - Noyseau au XII^e siècle, des femmes et des hommes, une communauté expérimentale

L'originalité première de la communauté de Noyseau tient à son origine dite érémitique, en réalité caractéristique de l'esprit des fondations de Robert d'Arbrissel et de ceux que l'on dit être ses « disciples ». Elle fut fondée en 1109, huit ans seulement après celle de Fontevraud par Robert, trois ans avant celle de Notre-Dame-du-Nid-de-Merle par Raoul de la Fûtaie, et la même année que celle d'Etival-en-Charnie par Alleaume. Comme ces dernières, elle paraît se démarquer du monde monastique classique par la place première donnée aux femmes, et en même temps par la présence moins bien connue, dans l'orbite de la communauté, de nombreux hommes souvent cités comme ermites. Au XVIII^e siècle, les copistes notent avec étonnement que la communauté était constituée d'« insignes personnes de l'un et l'autre sexe »⁸ Aujourd'hui encore, une telle mixité monastique n'est pas sans surprendre. Ainsi, au cours du XII^e siècle, la communauté paraît établir des rapports humains nouveaux, voire expérimentaux, tant en son sein qu'avec la société de son temps.

Ce chapitre tente d'établir un bilan de ces caractères originaux, en se fondant avant tout sur les apports fournis par les actes de cette publication.

I – Salomon, fondateur et maître

Des origines de Salomon le fondateur de Noyseau, les sources écrites ne fournissent que fort peu de détails. Les deux actes dits « de fondation » précisent seulement, pour l'un, qu'il était *homme empreint de religion, créateur et édificateur de couvents et lieux utiles à l'œuvre des servantes de Dieu*, pour l'autre qu'il était *ermite bâtisseur de nombre de monastères pour l'œuvre des servantes de Dieu*⁹. Or, de ces fondations antérieures, aucune n'a subsisté, ni dans les mémoires, ni dans les sources écrites. L'examen de celles de l'Anjou au XI^e siècle afin de rechercher traces et origines du fondateur de Noyseau avant 1109 a été tenté. Il suggère certains rapprochements, mais loin de toute certitude, il ne permet que des supputations¹⁰. M. Pécha a ainsi fixé son attention sur trois mentions concernant des hommes nommés Salomon : entre 1060 et 1081 d'abord, un frère de Marbode, le futur écolâtre d'Angers puis évêque de Rennes, est ainsi nommé¹¹ ; ensuite, en 1116, apparaît un Salomon, dont le fils du même nom bénéficie d'une levée d'excommunication par l'évêque, après un crime commis

⁸ Actes **100** et **210(7104)**.

⁹ Actes **29** et **30**.

¹⁰ C'est ce qu'a tenté de faire M. Pécha qui a recueilli les trois premières mentions présentées ici. Il ne conclut néanmoins que par des hypothèses, et formulées au conditionnel (PECHA, Michel, « Le récit de la création de l'abbaye de Noyseau (1109) : violence et religion », *Archives d'Anjou*, n° 18, 2015, dossier Haut-Anjou, p. 21-25

¹¹ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par Broussillon, Bertrand de, Angers, 1903, acte CXXVII, p. 153-154.

dans le cloître de Saint-Maurice¹² ; enfin selon une note de TFCCN, Salomon, avant de devenir *le bâtisseur*, avait été *un homme anéanti, quoique riche et puissant, qui avait voulu cacher sa naissance*¹³. Il est certes tentant de relier ces faits et de les attribuer au même personnage, mais juxtaposition ne vaut pas démonstration ; or, même si les lieux et la chronologie paraissent compatibles pour bâtir l'hypothèse, ces sources ne fournissent aucun lien familial qui permette objectivement d'affirmer qu'il s'agit à chaque fois du même homme. Leur seul point commun tient au prénom Salomon. D'une manière très différente et peu conciliable avec les suppositions précédentes, une autre hypothèse a été émise par J.-M. Bienvenu. Il pense que dès avant 1095, Salomon était déjà en relation directe avec Robert d'Arbrissel. Lorsque celui-ci s'installa en forêt de Craon pour fixer les foules qui le suivaient dans ses prédications, et fonder l'abbaye de La Roë en 1095, il ne concevait pas encore d'en faire une communauté mixte. Pourtant nombreuses étaient les femmes parmi ses adeptes. C'est alors qu'il aurait choisi de confier à Salomon la responsabilité d'organiser la vie religieuse de ces femmes¹⁴. Hypothèse cohérente et même séduisante, mais qui ne s'appuie cependant sur aucune attestation, ni dans le cartulaire de Notre Dame de La Roë¹⁵, ni dans aucune autre source connue. Ajoutons encore au mystère des origines de Salomon le fait que pour la même période, les cartulaires de l'ouest ligérien contiennent d'autres mentions de nommés Salomon, qui pourraient suggérer d'autres pistes.

L'une d'entre elles mérite cependant plus d'attention que les précédentes, d'autant qu'elle vient se juxtaposer aux premières. Elle résulte de la convergence de multiples éléments qui amènent à penser que Salomon ermite, pourrait avoir été un membre de la famille seigneuriale de Soucelles. Développée au chapitre des obédiences, cette hypothèse se fonde sur de multiples mentions d'un Salomon dans cette famille, au début du XII^e siècle, sur la donation/fondation soudaine et non renseignée du prieuré de la Lande-aux-Nonains faite par Geoffroy seigneur de Soucelles directement à Salomon l'ermite, sur le fait que ce Geoffroy avait lui-même un frère nommé Salomon, sur la présence actuelle d'un lieu nommé l'Ermitage au contact du prieuré de la Lande-aux-Nonains qui pourrait avoir été un des lieux d'expérience érémitique de Salomon avant Nyoiseau, sur le voisinage immédiat de Soucelles et Villevêque –ce dernier lieu alors nommé *Vicus*, où résidait l'évêque Renaud de Martigné, etc... L'abondance des indices et leur parfaite compatibilité chronologique, géographique et familiale, sans conduire à la certitude, amènent à tenir comme très possible le fait que Salomon ermite aurait été père ou oncle de Geoffroy, Salomon et Burchard de Soucelles. Cependant, si elle rend probable un lien entre Salomon fondateur de Nyoiseau et une famille seigneuriale de Soucelles, cette piste n'apporte toujours rien de concret à celle qui en ferait le fils de Robertus *pellicarius*, le frère de Marbode et le père d'un criminel.

¹² *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, reconstitué et publié par le chanoine URSEAU, Ch., Paris, Picard, Angers, Germain et Grassin, acte XCIX, p. 182-183.

¹³ TFCCN, p. 466-467 : « Tout ny plus ny moins que cette abbaye a esté bastie par un homme aneanti quoyque riche et puissant qui a voulu cacher sa naissance. Le nom de ses peres et meres et sa patrie, de mesme nostre premiere abbesse Éremburge, n'a voulu estre connue qu'aux yeux du tout puissant, à qui rien ne peut estre caché, n'en ayant esté fait mention aucune dans tout le narré de la fondation ».

Rédigée tardivement, au début du XVIII^e siècle, et sans fournir aucune source à l'appui, l'affirmation doit-elle n'être prise qu'au premier degré ? Elle peut aussi être lue, non pas comme la relation de faits réels, mais comme un stéréotype binaire, conforme à l'usage des *vitae* et des hagiographies qui opposent dans la vie du saint les malheurs et les péchés d'une existence précédente par trop terrestre, et la grandeur d'une seconde vie exemplaire, toute entière consacrée à Dieu.

¹⁴ BIENVENU, Jean.-Marc., « Aux origines d'un ordre religieux : Robert d'Arbrissel et la fondation de Fontevraud (1101) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1974, vol. 5p. 128 et du même, *L'étonnant fondateur de Fontevraud, Robert d'Arbrissel*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1981, p. 35.

¹⁵ Cf. par exemple l'index des noms propres réalisé par P. Marchegay à la fin de sa copie manuscrite du Cartulaire N.-D. de la Roë (AD Maine-et-Loire, 61 H 1) où ne figure aucun Salomon.

Au plan des réalités assurées, on s'en tiendra à voir en Salomon un des nombreux ermites aux origines obscures, peut-être même dissimulées pour le cas, mais ayant réellement appartenu à l'orbite

5 - L'abbaye de Nyoiseau, un domaine, une seigneurie, une paroisse (1109 -±1140)

C'est au cours des trente premières années de l'abbaye que des donations successives contribuent à former ce que l'on doit nommer un fief et domaine abbatial, certes caractérisé par sa raison d'être religieuse, mais néanmoins d'une nature matérielle et terrestre, très proche des seigneuries laïques.

La « fondation » initiale survenue dit-on en 1109, en réalité en un laps de temps plus long, s'est bien manifestée sur un fond d'enthousiasme religieux porté à la fois par la personne de Salomon, et par l'adhésion spirituelle des populations et des seigneurs locaux. Une lecture première des actes pourrait consister à n'y voir que la manifestation d'un mouvement essentiellement religieux. Ce serait oublier que le contenu principal de quasiment tous les actes du XII^e siècle concerne, non pas des faits spirituels, mais des problèmes matériels et terrestres : donations de terres, de droits, de revenus, contestations de ceux-ci ou concordes. Il semble alors nécessaire d'examiner les débuts de l'abbaye sous cet angle.

Bien que par nature indissociables des droits et du fief, les aspects fonciers seront abordés dans un premier chapitre ; le second approfondira le point plus rarement développé des cadres juridique, seigneurial et féodal dans lequel s'inscrit l'abbaye. Il est enfin apparu que les acteurs religieux mais aussi laïcs, ont eu très tôt la volonté de créer un territoire non désigné comme tel, mais qu'il faut bien appeler paroisse, qui se superpose de près au domaine proche de l'abbaye. Le troisième chapitre traitera de ce point.

C'est ainsi l'ensemble des processus de seigneurialisation et de territorialisation de l'abbaye que nous tentons d'analyser ici.

I – Une abbaye seigneurie foncière :

(chapitre qui se lit en même temps que les cartes du domaine de Nyoiseau : fig n^o. et..)

Au cours de ces trente ans, soit environ une génération, et surtout pendant les premières années, se crée le noyau foncier de la « terre » de Nyoiseau, une seigneurie ecclésiastique. La cartographie des donations et de leurs limites montre que se forme alors un territoire plus ou moins quadrangulaire installé pour les trois quarts contre un méandre de l'Oudon, sur la rive droite de celui-ci. Il a pour centre la terre de la donation initiale de Gautier de Nyoiseau¹⁶, semble-t-il limitée à un rayon de quelques centaines de mètres autour de son château. Désignée comme désert dans la formule introductive, on constate très vite que ce n'est là qu'une formule-cliché qui englobe en réalité des terres incultes, mais aussi des terres cultivées aux environs du château, la rivière et certains de ses abords, puis des prés tels celui que Gautier ajoute en 1110, près du Plessis Hervé, un emplacement sur l'Araize pour aménager un moulin qu'il fait lui-même édifier. Il ne reste rien de ce dernier, mais nous le situons au nord de l'abbaye, sur le ruisseau de ce nom, sur le tronçon situé en Châtelais mais limitrophe de Nyoiseau allant du Pied Dru au pont de Panloup. Il ajoute encore un arpent de terre et un

¹⁶ Acte 29.

emplacement à bâtir un moulin, cette fois au sud, non loin de Brèges, ce qui pourrait le situer sur le cours de l'Oudon, mais on verra qu'il s'agit plutôt du Misengrain, un petit affluent de la rive droite. Très tôt avant 1112, cette donation est complétée par un autre seigneur, celui de Villeprouvé, qui y ajoute sa part de rive à Brège, pour la construction du moulin¹⁷. C'est la rive droite du ruisseau de Misengrain dont on apprend ainsi qu'il délimitait la terre donnée par Gautier de Nyoiseau de celle des seigneurs de Villeprouvé installés à 2,7 km au sud-ouest de Nyoiseau. Sur le cadastre napoléonien de 1826, à la Bondrairie, tout près de « Braige », on observe justement une chaussée, son étang et un moulin qui inciteraient à localiser le don et la construction sur le Misengrain plutôt que sur l'Oudon. Il convient cependant de demeurer très prudent en matière de moulins, car ceux-ci n'ont cessé d'évoluer à toutes époques, dont le XII^e siècle, tant pour leur implantation, les matériaux de construction, la technologie meunière que pour leur alimentation en eau¹⁸. La fin de ce premier acte de « fondation » a aussi le mérite d'évoquer les limites du domaine foncier à l'ouest et au nord de l'abbaye. Celles-ci consistent dans ce secteur en un chemin menant à Bouillé – non pas l'actuelle D71, mais plutôt le chemin vicinal plus ancien car servant de limites entre Nyoiseau et Noyant à l'Ouest, puis Bouillé et Châtellais – et surtout des *licia*. Le terme désigne ici des lices, à entendre comme des clôtures palissadées, qui sont doublées de fossés dans le cas des *licia de Galeria fossorum*. Ce lieu de *Galeria* dont le *cheminus* qui y mène depuis Nyoiseau est aussi mentionné, peut être assimilé sans erreur à l'actuel lieu de la Garrière, car malgré sept siècles de distance, il était exactement conservé sur le plan de 1826, sous le nom de « la Galière ». L'intérêt de ces mentions de lices terroyées réside dans leur rareté pour le XII^e siècle, en une époque où le bocage et sa multitude de talus agraires n'est qu'en gestation ; de telles structures, dont on ignore ici la fonction exacte, mais d'origine totalement anthropique contredisent, si besoin était, le mythe du « désert » qu'aurait donné Gautier de Nyoiseau à Salomon. Comme elles désignent des talus-fossés surmontés de palissades, on ne peut que les rapprocher du terme *plaxitium*/plesse-plessis qui a généré tant de toponymes en Plessis. Or, exactement dans ce secteur, existe encore aujourd'hui, en Nyoiseau, mais au contact de Bouillé, un lieu-dit le Plessis, à seulement 0,5 km de la Garrière, dans lequel on peut voir le *Plesseium Hervei*, le Plessis d'Hervé. Il est fort intéressant de relever qu'en ce tout début du XII^e siècle, époque où les lieux-dits ne sont pas encore figés en noms propres, le Plessis d'Hervé a encore un sens matériel, et que l'on devrait même l'écrire le *plesseium Herveii*. Il désigne visiblement un lieu d'habitat enclos de plesses, avec talus et fossés. Celui-ci relevait d'un homme du nom d'Hervé qu'il faut bien qualifier de seigneur car il est dit détenteur du fief : *plesseium quæ erat de feodo Herveii*. À cela, l'acte de fondation ajoute une autre limite au nord, vers Bouillé, mais de type naturel, car topographique, avec un *mons adversus terram sanctimonialium*. Sans doute s'agit-il de la colline de 300 m de diamètre où est aujourd'hui la Rocheraie en Bouillé, mais à la limite actuelle au nord de Nyoiseau, cernée par la courbe d'altitude 50 m. Si ce détail est porté dans l'écrit, c'est qu'il désigne un relief bien visible depuis les terres données aux religieuses au Plessis et à la Ville Herbert (auj. Ville Ville ?) dont elles ont obtenu la dîme. Cette étude précise et cartographiée révèle qu'autour du noyau foncier accordé à Salomon par Gautier de Nyoiseau, le seigneur supérieur, Bernard de Bouillé, bien que généreux lui aussi, se montre moins enflammé et plus prudent, car il prend soin de fixer des délimitations précises entre son domaine proche et celui de l'abbaye. C'est là un bel exemple du processus de territorialisation des paroisses si fréquent au XII^e siècle. Il sera précisé au paragraphe III.

¹⁷ Acte 23.

¹⁸ *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent, des origines à l'époque médiévale et moderne, en Europe et dans le monde méditerranéen*, Actes du colloque international de Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011, édités par JACOTTEY, Luc, et ROLLIER, Gilles, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2016, 2 vol. 883 p. Plusieurs études de cas portent sur le XII^e siècle dont celle du moulin de Thervay, dans le Jura, fouillé en 2007-2008, p. 323-342.

6 - Le prieuré conventuel des Lochereaux au XII^e siècle, tentative abbatiale au cœur des enjeux de pouvoir ecclésiastiques

A la fois le mieux documenté, le plus complexe, et le plus important des prieurés de Nyoiseau, celui des Lochereaux constitue une entité forte et quasi autonome par rapport à l'abbaye-mère. Cette obédience a connu des débuts difficiles, conflictuels et même erratiques¹⁹ que nous essaierons d'éclairer et localiser avec précision. Puis elle s'est fixée aux Lochereaux sur l'actuelle commune d'Ambillou-Château et là, s'est constitué une seigneurie priorale bien dotée et caractérisée au XII^e siècle par une pratique juridique affirmée. Dans un dernier chapitre seront présentés les femmes et les hommes qui ont fondé et constitué la communauté des Lochereaux avec, en dernier lieu, le catalogue des priores. Un fil conducteur apparaîtra tout au long de cette étude, qui visera à montrer comment l'expérience des Lochereaux ne se comprend qu'au travers des conflits de pouvoir entre l'évêque Ulger, les abbayes de Saint-Florent et Fontevraud, et le Saint-Siège.

I - L'éphémère prieuré du Bois Herbaud

Sa première apparition directe se place entre le 25 décembre 1141 et le 11 mars 1142 (n.s.) lorsqu'Ulger, évêque d'Angers, fait don à Éremburge, abbesse de Nyoiseau, de *l'ecclesiam Bosci Harbaudi*²⁰. Toutefois, dans le même acte, le lieu est aussi nommé *ecclesiola*, soit un modeste édifice, celui qu'avait édifié Geoffroy Foucroi (*Fulcredi*) de Trèves. Ulger soumet ce don à une condition, celle que Nyoiseau y garantisse une présence monacale la plus grande partie de l'année, et avec une communauté d'au moins douze moniales. Ces détails valent par leur rareté, à la fois pour la précision du nombre de religieuses – ce que ne fait aucun autre acte, ni pour le Bois Herbaud, ni pour aucune autre obédience – et pour l'évocation de la possible occupation discontinuée de tels lieux.

La seconde mention conservée est celle de la bulle du 11 mars 1142, dans laquelle Innocent II, à la demande de l'abbesse Éremburge, place sous la protection de Saint-Pierre les biens de l'abbaye de Nyoiseau²¹. L'énumération de ceux-ci commence par neuf lieux au statut non défini, mais qui ne sont pas des églises, car celles-ci viennent ensuite, et dans lesquels toutes les autres sources permettent de reconnaître au moins six prieurés ; le premier d'entre eux est celui de *Boscum Herbaudy*.

Cependant, malgré cette protection du Saint-Siège, les moniales ne purent demeurer longtemps en ce lieu du Bois-Herbaud. En effet, dans une lettre de juin 1142, le pape Innocent II répond à Mathieu abbé de Saint-Florent, que pour faire suite à sa plainte relative à l'église du Bois Herbaud –

¹⁹ PON-WILLEMSEN, Marijke-Charlotte, *Cartulaire du prieuré Notre Dame des Lochereaux*, Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1969, p. 22-28.

²⁰ Acte 78. Il figure à l'identique dans le Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur, (AD49, H 3714, f.76 r° et v°)

²¹ Acte 55.

eclesia Boierbaldi - contre l'abbesse et les sœurs de Nyoiseau, il convoque les deux parties à l'octave de la saint Martin prochaine, soit le 18 novembre de la même année²².

La bulle du 1^{er} février 1143 (n. s.)²³ confirme l'audition devant la cour pontificale et officialise la décision de celle-ci. Jugement tranchant et sévère pour les moniales qui doivent restituer à Saint-Florent le lieu et privilège du Bois-Herbaud sans condition, attendu qu'elles l'avaient obtenu de lui par subterfuge²⁴. La relation de l'enquête contradictoire, permet de connaître certaines étapes du conflit : dans un premier temps le lieu, fondé par *Gaufridus Fulcredo*, avait relevé de Saint-Florent, mais une discorde s'était élevée entre les moines et les avait amenés à partir. *Gaufridus Fulcredi* l'avait alors remis à l'évêque Ulger, lui suggérant d'y installer des chanoines réguliers de l'Etoile, mais, en cas de départ de ceux-ci, en laissant l'endroit dans la dépendance de Saint-Florent. Cette condition semble avoir été un des déclencheurs du conflit, suscitant le refus de la part d'Ulger, puis l'attribution du lieu par celui-ci aux moniales de Nyoiseau, et enfin la plainte de l'abbaye de Saint-Florent auprès du pape. Cet événement d'apparence seulement micro-régionale peut-il être replacé et compris dans un contexte politique et religieux plus large ? C'est ce qu'a fait J.-M. Bienvenu en l'évoquant à propos de la grave crise de pouvoir qui opposa l'évêque Ulger et l'abbesse de Fontevraud, Pétronille de Chemillé²⁵. Il a su montrer que pendant plus de vingt ans, avant même de devenir évêque en 1125, Ulger avait entretenu de bons rapports avec Fontevault, mais que dans le même temps, la femme de pouvoir qu'était l'abbesse avait su s'attirer les plus hautes protections, celles des comtes et de l'aristocratie angevine et en même temps celle du pape. Ulger grand réformateur de son église et plus encore instaurateur de l'autorité épiscopale, peut avoir mal ressenti de telles exemptions accordées à une abbaye située en Poitou, mais sur les franges de son diocèse. C'est sur ce fond de lutte de pouvoir qu'un simple différend entre l'évêque et l'abbesse, à propos de droits et revenus sur la Loire aux Ponts-de-Cé et à Chalonnes, se transforme soudainement en un conflit ouvert avec appels des deux parties au pape. Selon J.-M. Bienvenu, dont on ne peut que partager le jugement, c'est probablement dans ce contexte que, pour faire montre de son autorité dans le Saumurois et défier son adversaire, Ulger fait don du Bois Herbaud à Nyoiseau, une autre abbaye de femmes. Si le pape entérine cette donation de l'évêque dans sa bulle du 11 mars 1142, ce n'est que pour peu de temps car, comme dit ci-dessus, dès avant le 20 juin 1142, les moines de Saint Florent font appel à la cour de Rome en alléguant leurs droits sur la paroisse de Denézé où se trouvait le Bois Herbaud. Les faits cités plus avant s'enchaînent alors rapidement : le 18 novembre 1142 Ulger, bien que suspendu par le pape, est à Rome et il témoigne en vain au procès car le 1^{er} février 1143, Innocent II confirme Saint-Florent dans la possession du Bois Herbaud. Ajoutons à cette approche convaincante, le constat d'une connivence objective entre Saint-Florent et Fontevault car l'une et l'autre participaient à la même forme de démonstration du pouvoir contre Ulger. En effet, tout en étant installée dans le diocèse d'Angers, la puissance de Saint-Florent dépasse largement le seul Anjou avec des prieurés dans seize diocèses et même en Angleterre. De surcroît l'abbaye bénéficie d'une protection privilégiée du Saint-Siège depuis 1122²⁶. On comprendra alors mieux par la suite son intransigeance vis-à-vis des Lochereaux, prieuré de Nyoiseau, abbaye de second rang en termes de pouvoir, et de surcroît mixte et soutenue par l'évêque. De cette affaire violente, tortueuse et sous-tendue par des enjeux supérieurs, on retient que les

²² RAMACKERS, Johannes, *Papsturkunden in Frankreich, t.5, Touraine, Anjou, Maine und Bretagne*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1956, n° 53, p. 124.

²³ Cette bulle figure dans le Livre d'argent, AD 49, H 3714, f. 16 v° et 17 r° et est publiée par RAMACKERS, J., *Papsturkunden...*, n°54, p. 124-126.

²⁴ *Ibid*, f. 17 r° et p. 126 : ...Eisdem vero sanctimonialibus viva voce precepimus, ut et locum ipsum vobis in pace dimitterent et privilegium, quod ad nobis exinde per subreptionem obtinuerant, absque contradictione redderent.

²⁵ BIENVENU, Jean-Marc, « Le conflit entre Ulger, évêque d'Angers, et Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevault (vers 1140-1149) », *Revue Mabillon*, 1972, n° 248, p. 113-132.

²⁶ *Ibid.*, p. 125.

7 - Les obédiences de Nyoiseau

(Lochereaux exceptés)

Nyoiseau n'a essaimé que dans neuf obédiences ou prieurés, nombre bien modeste comparé au rayonnement d'abbayes comme le Ronceray et plus encore Fontevraud en Anjou, ou Saint-Sulpice-la-Forêt en Bretagne. Avec les Lochereaux, dont l'importance et l'histoire originale ont justifié un chapitre spécifique, huit ont été installées en Anjou : le Bourg-aux-Nonnains au nord du Segréen (Mayenne), encore appelé Lourzais, Bon-Conseil non loin d'Angers rive droite de la Loire, Mauriçon dit Saint-Protais et Saint-Gervais près du Lion-d'Angers, Boissay près de Doué-la Fontaine, la Lande-aux-Nonnains dans le Baugeois, Sainte-Geneviève ou Saint-Denis tout près de la Touraine, et celui très hypothétique des Châtelliers en Murs-Érigné. Deux seulement l'ont été en Bretagne, le Dougilard au nord-est du Nantais, en Loire-Atlantique, et Anguillers au sud-est du Rennais, en Ille-et-Vilaine. Ils forment ainsi un ensemble à la fois peu dense, dispersé et apparemment disparate, sans logique territoriale évidente. Ce chapitre vise avant tout à rassembler et analyser les diverses données disponibles pour chacun d'eux. Peut-être permettront-elles d'éclairer leurs origines, d'estimer leur importance ou d'évaluer leur faiblesse, et de constater ou non l'existence d'un réseau prieural cohérent. Resituées dans le contexte plus large du diocèse et du comté, elles devraient permettre de mesurer et de relativiser le rayonnement de la communauté de Nyoiseau.

I – Un prieuré paroisse, Lourzais, et une énigme, les Châtelliers

1 – Lourzais ou Le Bourg-aux-Nonnains – Renazé (Mayenne)

De ce lieu et prieuré, ne subsiste aucun acte dit de fondation, mais une notice de dom Housseau, fournit quelques détails sur ses débuts²⁷. Il se nommait d'abord *Lorzeis/Lourzais*, du nom de la forêt près de laquelle il est dit se trouver. Très tôt, il fut doté par Gautier seigneur de Pouancé, pendant l'abbatiate d'Éremburge I^{ère} et l'épiscopat de Renaud de Martigné, soit entre 1115 et 1125. Probablement s'agit-il là de la « fondation » car la forêt et le lieu de Lourzais faisaient partie intégrante de la seigneurie fondée par ce Gautier²⁸, mais en limite des terres de Bouillé. Néanmoins, pour tempérer le cliché d'une fondation réalisée ex-nihilo en un milieu péri-forestier pré-supposé favorable à une mise en valeur agraire, on se doit de rappeler que Lourzais était un lieu anciennement occupé. Il est installé à proximité de la voie antique –mais aussi protohistorique - Juliomagus-Condате, à deux pas du lieu du Râteau mentionné au VII^e siècle sous le nom de *Rastivale*²⁹. Au milieu du XI^e siècle, ce petit territoire est tenu du comte d'Anjou par Hervé de Martigné et désigné comme *honor*

²⁷ Acte 210(7127).

²⁸ MEURET, J.-C., « Du pouvoir carolingien à la seigneurie châtelaine : l'honneur perdu de Lourzais », *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, n°15, 1992, p.37-49.

²⁹ Rapprochement fait par ANGOT, A., *Dictionnaire...t. IV*, p. 770, qui cite une charte de Clotaire III d'environ 658.

*Lorareis*³⁰, terme géo-politique hérité de l'époque carolingienne. À la fin du XI^e siècle, son fils Gautier Hai prend le contrôle du château comtal de Pouancé, et en même temps du territoire de Lourzais dont il cède une dîme à Marmoutier³¹. Peu après, entre 1125 et 1139, Guillaume I^{er}, seigneur de La Guerche et de Pouancé, gendre et héritier de Gautier Hai, confirme à l'évêque Ulger les donations faites par la famille de Bouillé dans une partie de son fief *in territorio Loreziacensis*. Les Lochereaux exceptés, ce prieuré figure parmi les mieux documentés de Nyoiseau. On sait d'abord qu'en 1142, dans la bulle d'Innocent II, il figure parmi les biens de Nyoiseau sous le nom de *Lozeres*³², qu'en 1184, dans celle de Lucius III il est désigné comme *locus qui dicitur Lorezeis*³³ et que son lieu de culte était placé sous l'invocation de Notre-Dame³⁴. En 1253, parmi divers dons qu'il fait à l'abbaye, Renaud d'Iré remet vingt sols qu'il prélevait jusque là au titre de seigneur supérieur, à Lourzais, sur la métairie du prieuré de ce lieu. Sans doute cette remise était-elle destinée au prieuré plutôt qu'à l'abbaye³⁵. Il commence ensuite à changer d'appellation, en devenant définitivement *Burgus monialium*, « le Bourg aux Nonains »³⁶.

Ce changement témoigne du développement d'une agglomération prieurale encore observable aujourd'hui, sous la forme d'un bourg éclaté et multipolaire, occupant une ellipse de 20 ha et 0,7 km de grand axe, ce qui était encore plus visible sur le plan cadastral du XIX^e siècle. Il apparaît même qu'au-delà d'un simple village rural, le Bourg-aux-Nonains atteignit le statut de paroisse pleine et entière. Les preuves en sont multiples, attestées par deux listes des biens de l'abbaye datables de la fin XVII^e et début XVIII^e siècle. L'une évoque une « quantité de maisons tout autour du dit prieuré », un « chapellain curé pour la desserte des religieuses » .../... « et pour l'administration des sacrements des métayers et servans, mesme qu'en l'église du dit prieuré il y a des fonds baptismaux, lequel chapellain est gagé de la ditte prieure »³⁷. L'autre cite la chapelle curiale du Bourg-aux Nonains, pourvue non seulement de fonts baptismaux, mais aussi d'un cimetière et dotée de toutes les fonctions d'une église paroissiale³⁸. La réalité de ce statut est encore attestée par les registres paroissiaux de Renazé qui rapportent baptêmes et mariages en ce lieu de culte à partir de 1570³⁹. Force est de constater qu'on se trouve dans le cas d'un prieuré ayant indiscutablement généré une paroisse⁴⁰, sans doute de très modestes dimensions, avec environ 150 ha⁴¹, mais dotée des attributs cultuels majeurs que sont les fonts baptismaux et le cimetière. La première attestation connue de cette paroisse date de 1435⁴² et ses

³⁰ Cartae de Carbaio, publié par MARCHEGAY, P., *Archives d'Anjou*, t. II, 1883, p. 5 : *honorem de Loraeis .../... Herveus de Martiniaco suscepto Lorarensi honore a comite Gaufrredo*.

³¹ AD Maine-et-Loire, 43 H 1, pièces 3 et 3 bis : *Gualterius Oditus et Basilie uxor donaverint ... decimam totuus annonae suae de Lorezeso*.

³² Acte 55.

³³ Acte 101.

³⁴ TFCCN, p. 81-82, (non daté, mais apparemment du XII^e siècle) : *... ledit Grifon mist le don sur l'autel de Nostre Dame de Lorzez...*

³⁵ TFCCN, p. 190.

³⁶ Acte 130. Ultime transformation, sur les cartes actuelles de l'IGN il est devenu « le Bourg-aux-Nohains ».

³⁷ TFCCN, p. 360.

³⁸ Acte 239 (339, 354 et 367)

³⁹ AD Laval, la première page commence ainsi : « cy comance ce present livre appellé le baptistere de l'esglise du Bourg aux Nonnains, lequel fut commancé en l'an mil cinq cent soixante et dix par Missire Estienne Gendreau, presbtre curé dudit lieu ».

⁴⁰ Ce que note bien ANGOT, A. (*Dictionnaire...*, t. I, p. 373).

⁴¹ Cette évaluation a été faite à partir du cadastre du XIX^e s., non daté plus précisément (AD Mayenne, E-dépôt 139/IG 1), en observant que la section B dite du « Bourg-aux-Nonains » sur le tableau d'assemblage (et nommée à tort « le Bourg-aux-Moines » sur les feuilles B1 et B2), a été constituée en agrégeant une partie de la forêt de Lourzais (feuille B1) et les zones agraires des environs du Bourg-aux-Nonains et du Râteau (feuille B2). Cette section B a donc toutes les chances d'avoir les mêmes limites que la paroisse du Bourg-aux-Nonains avant la Révolution ; elle s'étend sur environ 150 ha.

⁴² ANGOT, A. (*Dictionnaire...*, t. I, p. 373).

II – RECUEIL des ACTES de NYOISEAU

1

1109 – 1117

Maurice de Craon, son épouse Denise et leur fils Maurice dit Rainaud concèdent à l'abbaye de Nyoiseau soixante sols qu'avait précédemment donnés Geoffroy de Saint Amatour pour sa défunte mère.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 37 r°.- C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 106. -

D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 120, d'après C.- E. Traduction partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol.4, n° 1067 d'après B.

a. BROUSSILLON, B. de, *Sigillographie des seigneurs de Craon*, acte 99, p. 655.

INDIQUÉ: BERTRAND DE BROUSSILLON, A., « Cartulaire de Craon », *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, 2^e série, t. II, 1890, acte 99, p. 655.

- ANGOT, A., *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, rééd. Mayenne, 1986, t. I, p. 807- t.II, p. 702 – t. III, p. 686.

L'acte n'est pas daté et le lieu de Barreiz, peut-être mal transcrit dans cette notice abrégée, n'a pas été identifié. Le concédant, Maurice I^{er}, seigneur de Craon depuis environ 1070-1080, avait pour épouse Étiennette, dite aussi Denise, Tiphaine ou encore l'Anguille, dame de Chantocé et d'Ingrandes. Il meurt en 1117. Rainaud de Livré et P. de Saucogno figurent au cartulaire de La Roë, le premier avant 1116, et le second vers 1130 (cf Angot).

Texte établi d'après E

Maurice de Craon, Denise son épouse et Maurice dit Rainaud leur fils aîné donne à l'abbaye de Nyoiseau soixante sols sur le lieu de Barreiz que Geoffroi de Saint Amatour avoit donné ci devant à l'abbaye pour sa deffunte mere Julienne. Testes, Philippus de Saucogneio, Rainaud de Livré, Jean de la Selle, Jean Moran et Turpin de Saint Amatour.

En marge : 12^e siècle. Don de Maurice de Craon.

En bas de page : Cartulaire de Nyoiseau, page. 37 r°.

2

XII^e siècle

Gautier de La Celle et Josselin Engeleiax donnent à Notre-Dame de Nyoiseau la part que chacun d'eux détenait de la dîme de Renazé.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, p. 29 v°.- C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 88 v°.- D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 385, d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1100, d'après B.

L'acte n'est pas daté. Gautier de La Selle-Craonnaise appartient à une famille de *milites* du Craonnais, présents au XII^e siècle dans le cartulaire de Notre-Dame de La Roë avec Jean et Anger sous l'abbé Michel (1149-1170). Ce Gautier peut être un de leurs ancêtres. Josselin Engeleïæ n'a pas été identifié.

Texte établi d'après E.

Gauterius de Cella dat Beatæ Mariæ de Nido avis partem suam quam habebat in decima de Renazé. Goslenus Engeleïæ similiter dedit partem quam habebat in eadem decima de Renazé.

En marge : 12^e siècle. Don de la dixme de Renazé par Gautier de la Selle.

En bas de page : Cartulaire de Nyoiseau, page 29 v^o.

Gautier de La Celle donne à la Bienheureuse Marie de Nyoiseau la part qu'il avait de la dîme de Renazé. De même, Josselin l'Anglais donna la part qu'il avait de la même dîme de Renazé.

3

vers 1150 – 1184

Foulque de la Jaille donne à l'église de Nyoiseau trois setiers et demi de seigle à la Nativité de Notre-Dame. Il ajoute six deniers et Philippe le Roux douze. Témoins, Pierre de la Jaille et Bernard de Bouillé.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 55 v^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 103.

- D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 59-60., d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1106., d'après B.

INDIQUÉ : BRISAY, Marquis de, *La Maison de la Jaille avec tableaux généalogiques*, Paris, 1910, p. 42-50.

Foulque de la Jaille (la Jaille-Yvon, 49) était le fils de Geoffroy de la Jaille et devint seigneur de la Jaille vers 1150. Il est à Jérusalem en 1184 et y meurt en 1187. Plusieurs membres de la famille de Bouillé se prénomment Bernard tout au long du XII^e siècle, la présence de l'un d'entre eux dans l'acte ne fournit pas de précision chronologique.

Texte établi d'après E.

Fulco de Jaëllia dat ecclesiæ Sanctæ Mariæ Nidi avis tres sextarios de siligine et dimidium in nativitate Beatæ Mariæ, item sex denarios pro se ipso et duodecim pro Philippo Rufo. Testes Petrus de la Jaillei, Bernardus de Boillé etc.

En marge : 12^e siècle. Don de Foulque de la Jaille. Cartulaire de l'abbaye de Nyoiseau, f. 55 v^o.

Foulque de la Jaille donne à l'église Notre-Dame de Nyoiseau trois setiers de seigle et demi au terme de la Nativité de la Bienheureuse Marie, pareillement six deniers pour lui-même et douze pour Philippe le Roux. Témoins Pierre de la Jaille, Bernard de Bouillé, etc.

4

XII^e siècle

Renaud Chotart en faisant sa fille religieuse, a fait don de toute la terre et de tout ce qu'il avait de bois en dessous de la Haie de Bouillé à l'église de Nioyseau, avec l'accord de son frère Païen, d'Adeline sa mère et des fils de celle-ci.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nioyseau, f. 26 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nioyseau, p. ...[blanc]... - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nioyseau, mairie de Nioyseau, p. 80-81, d'après C. - E. Analyse du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1132, d'après B.

L'acte, qui concerne Bouillé-Ménard (49), ne peut être daté avec plus de précision. Sur le cadastre de 1833 figure une croix des Grandes Haies (S^{on} D2) qui peut avoir un rapport avec la *Haia de Boilleio*.

Texte établi d'après E.

Rainaldus Chotart totam terram et quid quid nemoris habet infra haïam de Boilleïo ecclesiæ Sanctæ Mariæ Nidi Avis cum filia sua in elemosinam dedit. Paganus vero frater eius et Adeline mater eius et filii eius hoc concesserunt

En marge : Don de Rainaud Chotard à Nioyseau. 12^e siècle.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau, f. 26 r^o.

Renaud Chotard a donné en aumône, avec sa fille, toute la terre et tout ce qu'il avait de bois sous la haie de Bouillé à l'église Notre-Dame de Nioyseau. Quant à Païen, son frère, et Adeline sa mère et ses fils, ils concédèrent cela.

5

XII^e siècle

Payen de Brie vend la moitié de la mesure des Rouserai à Nioyseau, avec le consentement de son oncle Geoffroy et de Regnault, fils de celui-ci, en présence de plusieurs témoins.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nioyseau, f. 26 v^o. - C. Analyse en français du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1135, d'après B.

L'acte n'est pas daté. Païen de Brie n'a pu être identifié. Le lieu de *Rimoceria* pose lui aussi problème avec des pistes de localisation contradictoires (voir commentaires actes **63**, **77** et **III**). La mention qui est faite ici d'un fèvre plaiderait plutôt pour le Segrééen, région dont les forêts conservent d'importants amas de scories de bas-fourneaux non loin de Nioyseau, en forêt d'Ombree ou à Noyant-la-Gravoyère, témoins d'une forte activité métallurgique.

Texte établi d'après C.

Payen de Brie (*de Breceio*) vend la moitié de la mesure des Rouserai (*de Rimoceria*) à Nioyseau, avec le consentement de son oncle Geoffroy et de Regnault fils de celui-ci. Témoins Assalit de Segré, Pierre de Champiré, Geoffroy Tourmel et sa femme Engelsende, et ses fils Berard, Gerard, Payen, Robert, Geofroy, Regnaut le feuvre, faber. Etc.

En marge : 12^e siècle. Moitié de la mesure des Rouserays vendue à Nioyseau par Payen de Brie.
En bas de page : Cartulaire de Nioyseau, pag. 26 v^o.

6

XII^e siècle, après 1122

Venant à mourir, Milon de Chanteloup donna à Nioyseau la dîme qu'il avait en sa seigneurie de la Ferrière.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 29 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 84. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 85-86, d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1137, d'après B.

INDIQUÉ : LEFORT, A., *Histoire de la Ferrière d'Anjou*, 1930, p. 12 - LABANDE-MAILFERT, Y., *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e – XII^e siècle). Essai de reconstitution précédé d'une étude historique*, thèse de l'École nationale des chartes, 1931, acte CLXXXI, p. 268.

La donation concerne La Ferrière-de-Flée où se trouve un lieu-dit Chanteloup. Ce Milon de Chanteloup (*Milo de Chantelo*) figure en 1122 comme témoin d'un don fait par les Hospitaliers d'Azé à Vital, abbé de Savigny (cf. LABANDE-MAILFERT). Il apparaît pour le cas que C. traduit exactement le texte de B.

Texte établi d'après E.

Notum sit posteris nostris quod Milo de Canteloup, universæ carnis viam ingrediens, pro anima sua et uxoris suæ Belinæ decimam suam quam habebat in Ferraria in dominio suo sanctimonialibus Sanctæ Mariæ Nidiavis dedit et concessit.

En marge : 12^e siècle. Don des dixmes de la Ferrière à Nioyseau par Milon de Chante Loup.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau, page 29 r^o.

Qu'il soit connu de nos successeurs que Milon de Chanteloup, s'engageant sur le chemin de toute chair, donna et concéda aux saintes moniales de Notre-Dame de Nyoiseau, pour son âme et celle de Béline son épouse, la dîme qu'il détenait en sa seigneurie en la Ferrière.

7

milieu XII^e siècle

Suhard de Renazé, donna à l'abbaye de Nyoiseau la terre des Châteliens à laquelle son fils Raoul ajouta une terre proche pour laquelle étaient dus cinq sols à Regnaut d'Iré. Raoul fut reçu frère de l'abbaye puis y fut enterré.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 29 v^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 85. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 382-

383, d'après C. - E. Traduction partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1138.

INDIQUÉ : C. PORT, *Dictionnaire...*, t. I, p. 643 - ANGOT, A., *Dictionnaire...*, t. I, p. 605 et 640. - LABANDE-MAILFERT, Y. *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e – XII^e siècle). Essai de reconstitution précédé d'une étude historique*, Thèse de l'école nationale des chartes, 1931, actes 163 et 131.

Port identifie ce lieu des Châteliers à celui de la paroisse de Mûrs-Erigné, mais cette localisation est-elle sûre ? Celle du donateur, Renazé, et celle du seigneur de la terre, Iré, plaident plutôt pour un lieu du nord-ouest du Segréen, tel le Châtelier en Chérancé ou le Grand Châtelier en Renazé, près du Bourg-aux-Nohains. Un Renaud d'Iré est possessionné à Candé, Etriché et Sainte-Gemme d'Andigné entre 1080 et 1109 (cf cartulaire de Saint-Nicolas), un homonyme, sans doute son petit-fils, apparaît à l'acte **80** en 1150 – ce peut être de celui de cet acte - tandis qu'entre 1109 et 1140, Geoffroy d'Iré, époux de Béatrice, fille de Gautier Hai de Pouancé, donne des terres à Nyoiseau (cf acte **30** et **86**). Ce nom d'Iré se rattache au site seigneurial de la Roche d'Iré en Loiré, à seulement 8 km de Nyoiseau tandis que Mûrs-Erigné se trouve à 45 km de là (49). L'hypothèse d'un lieu en Murs-Erigné doit alors être remise en cause (cf Introduction – Les obédiences de Nyoiseau – Le Bourg-aux-Nonains, Renazé).

Texte établi d'après E.

Suhard de Renazé, fils de Silvestre donne aux religieuses de Nyoiseau la terre des Chateliers (*Castellarii*). Raoul son fils leur donna dans la suite la terre qui est entre deux chemins joignant la terre susditte et pour ce bienfait fut reçu leur confrere, et lui donnerent apres sa mort la sepulture. Cette terre doit dans le mois d'aoust cinq sols de service à Regnaut d'Iré.

En marge : 12^e siècle. Don des Chateliers à Nyoiseau par Suhard de Renazé.

En bas de page : Cartulaire de Nyoiseau, p. 29 v°.

8

vers 1150 – 1162

Foulques de la Jaille donne à Notre-Dame de Nyoiseau cinq sous de cens à Segré et sa dîme des moulins. Lorsque son épouse se fait nonne, il ajoute des revenus sur les moulins de La Jaille et de Daon.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 36 r°. – C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 104. – D Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 119, d'après C. - Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1141, d'après B.

INDIQUÉ : AD Mayenne, H 154, f. 94 r°. - BRISAY, Marquis de, *La Maison de la Jaille avec tableaux généalogiques*, Paris, 1910, p. 42-49.

Foulques I^{er} de la Jaille procède à des dons qui attestent de son pouvoir banal sur Segré. Or, il fut seigneur de ce château et de cette terre depuis la mort de son père Geoffroy II aux environs de 1150 jusqu'en 1162, date à laquelle Segré passe aux mains des seigneurs de La Guerche (-de-Bretagne). (cf.

Brisay). Philippe de Saucoigné appartient à une famille du nord de l'Anjou possessionnée en plusieurs paroisses et il figure dans plusieurs autres actes comme proche de la famille de la Jaille/Château-Gontier et parfois de Craon (cf. actes **20**, **63**, **67**, **72**). Pierre de Molières est aussi un proche de Foulques, d'une famille installée au lieu du même nom sur la paroisse de Chemazé. Il figure au cartulaire de La Roë sous l'abbé Michel (1149-1170) comme donateur de 12 deniers (cf AD Mayenne).

Texte établi d'après C.

Fulco de Jarla dat abbatiaē Nidi avis sex solidos de censu apud Segreium in Ramis Palmarum et decimam suam de molendinis. Insuper, cum fecit Agnetem uxorem suam nonam, dedit cum ea decem solidos, quinque scilicet in molendinis de Jarla et quinque in molendinis de Daon, et decimam molendini tanereiz de Segreia. Testibus Petro fratre suo, Yvone filio suo, Philippo de Saucogniaco, Petro de Moleriis et Ivone de Jarla fratre suo.

En marge : 12^e siècle. Don de Foulque de Jarla à Nioyseau.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau, p. 36 r^o.

Foulque de la Jaille donne à l'abbaye de Nyoiseau six sous de cens à Segré en la fête des Rameaux et sa dîme des moulins. De plus, quand son épouse Agnès se fit nonne, il donna avec elle dix sous, à savoir cinq sur les moulins de la Jaille et cinq sur les moulins de Daon, et la dîme des moulins à tan de Segré. Témoins Pierre son frère, Yvon son fils, Philippe de Saucogné, Pierre de Molières et Yvon de la Jaille son frère.

9

XII^e siècle, après 1138

Henri de Buxeio, son épouse Garcha et leur fils, donnent à Notre-Dame de Nioyseau et à Sainte-Geneviève partie d'une terre nommée Alabaudala.

A. Original perdu, archives de Nyoiseau, rôle, liasse A du prieuré de Saint-Denis.

B. Livre des titres latins perdu de Nyoiseau, p. 191. - C. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 289, d'après B. - D. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1145, d'après A.

INDIQUÉ : PORT, C., *Dictionnaire...t. III*, p. 347.

Cette analyse étant faite à partir d'un original des archives de Nyoiseau, on conclut que la donation qu'elle rapporte est postérieure à la création de l'obédience de Sainte-Geneviève. Or, celle-ci est relatée à l'acte **44.b.** (DH, vol. 4, n^o 1616) daté entre 1139 et 1148. Les sources concernant ce prieuré de « Sainte-Geneviève » le nomment aussi « de Saint-Denis » : c'est le cas dans D. ; c'est aussi ce que dit C. Port pour le prieuré de Saint-Denis près de Latan, paroisse de Breil (49) en 1626, tout comme TFCCN qui cite le prieuré « de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis ». Tous les noms propres cités dans l'acte confirment la localisation à Breil ou aux environs immédiats, avec tout d'abord un Rivallon de Breil (*Brulleio*). Sur la même commune, à côté du château de Lathan, existent encore un lieu nommé Saint-Denis, et un autre le Coudray (*Codreia*). Au nord, la commune touche celle de Noyant (*Noient*), à l'ouest celle de Méon (*Majon*) et au sud celle de Parçay-les-Pins (*Parciaco*). Quant à la terre d'*Alabaudala*, si elle ne subsiste pas exactement sous cette forme, il est probable que le lieu

de Baudelan en Meigné-le-Vicomte, commune limitrophe de Breil, au nord, en soit la forme ultime. D'autant qu'à seulement 1,5 km de là, vers l'est, existe un lieu nommé Boissay encore cerné par un bel ensemble de douves où peut avoir résidé le donateur, *Henricus de Buxeio*.

Texte établi d'après D.

Henricus de Buxeio et Garcha uxor sua et Guinelmus eius filius, dant beatæ Mariæ de Nido Avis et beatæ Genovefæ quandam partem in terra quæ Alabaudala nuncupatur. Videntibus Radulfo de Parciaco, Rivallono de Brulleio et Philippo de Majono et Gaufrido et Frogerio de Noient et Goffrido Rusello, et Roberto de Codreio et Henrico de Buxeio cum domna Garcha uxore sua et Guineldo eius filio.

En marge : Donum Henrici de Buxeio. 12e siècle.

En bas de page : Archives de Nioyseau. Rouleau en parchemin. Écriture du 12^e siècle à la liasse A du prieuré de Saint-Denis.

Henri de Buxay, Garche son épouse et Guinelmus leur fils, donnèrent à la bienheureuse Marie de Nyoiseau et à Sainte-Geneviève une part dans la terre qui se nomme Alabaudala. Etant témoins Raoul de Parcé, Rivallon de Brullay, Philippe de Majono, Geoffroy et Froger de Noyant, Geoffroy Russel, Robert du Coudray et Henri de Buxay, avec dame Garche son épouse et Guinelmus leur fils.

10 (cf acte 268)

1143/1148 – vers 1160 - Les Lochereaux

Geoffroy de La Troche, avec son fils, concéda au prieuré de Notre-Dame des Lochereaux tout ce qu'il avait du fief de Geoffroy de la Coudre.

A. Original AD Maine-et-Loire, 251 H 14, rôle II, f. 4, 7, 2^e membrane.

A'. Archives perdues de Nyoiseau, rôle parchemin XII^e siècle.

B. Livre des titres latins perdu de Nyoiseau, p. 201. - C. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 341-342, d'après B. - D. Copie abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1147, d'après A'.

a. MARCHEGAY, Paul, *Cartularium prioratus Beatae Mariæ de Lacherellis*, AD Maine-et-Loire, acte n° 38, (pancarte n° 2, acte n° 7), feuillet 142. – b. PON-WILLEMSSEN, Marijke-Charlotte, *Cartulaire du prieuré Notre-Dame des Lochereaux*, Université de Poitiers, 1969, acte n° 36, p. 94.

INDIQUÉ : 1 - MARCHEGAY, PAUL, *Archives d'Anjou. Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province.*, C. Labusière, Angers, 1843, vol. 1, le Livre Noir de Saint-Florent de Saumur, charte n° 69, p. 259. - 2 - MARCHEGAY, Paul, *Archives historiques du Poitou, Poitiers, Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur (de 833 à 1160 environ)*, Oudin, t. 2, 1873, acte LXIII, p. 80 - BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur, *Cartulaire de l'abbaye Saint Aubin d'Angers*, Fleury et Danguin, Angers, 1903, t. II, p. 73-74, acte 485 - PORT, Célestin, *Dictionnaire...*, t. 3, p. 633 - BIENVENU, Jean-Marc, ..., *Grand cartulaire de Fontevraud...*, t. II, acte 551.

M.-C. Pon Willemsen place cette notice entre 1143 (cf. b.), débuts des Lochereaux avec la prieure Julienne, qui n'est cependant pas citée ici, et 1159. Pour le terminus *post quem* on nuancera avec

1143/1148, période d'apparition du nom de lieu Lochereaux. Quant au terminus *ante quem*, nous préférons vers 1160, soit la fin des occurrences de Drogo ermite. Un Geoffroy de la Troche figure dans une conciliation avec Saint-Florent de Saumur vers 1100 (cf. Marchegay 1), avant la fondation de Nyoiseau. En revanche, le *Goffridus Trochie dominus* qui paraît comme donateur en faveur de la même abbaye en 1152 peut être le même que ce bienfaiteur des Lochereaux (cf. Marchegay 2.). Il appartient à une famille de chevaliers qui apparaît à la fin du XI^e siècle et dont un des descendants nommé *Gaufridus de Trochia* est qualifié de *dominus de Passavanto* (Passavant-sur-Layon, 49) vers 1190, selon Marchegay (cf. Marchegay 2). On relève aussi les mentions de *Gaufridus de Trochia* moine et de *Fulco de Turrello* en 1171 (cf. Broussillon). S'il s'agit bien des mêmes personnages, cela confirmerait, que l'acte se place plutôt dans la deuxième moitié du XII^e siècle.

Sait-on où était implanté ce Geoffroy de La Troche ? C. Port donne un lieu-dit de ce nom en Le Voide (aujourd'hui commune nouvelle de Lys-Haut-Layon), ce que suit M.-C. Pon-Willemsen, mais il n'existe pas aujourd'hui et ne figure pas plus au cadastre napoléonien. T. Véron nous suggère une piste intéressante avec les lieux de La Petite et de La Grande-Troche, en Les Cerqueux-Maulévrier (aujourd'hui Les Cerqueux), au premier desquels C. Port mentionne en 1840 « des ruines de constructions d'apparence très antique » (cf. Port) et entre lesquels se trouve le lieu-dit Le Moulin-de-la-Troche. Ces données conjuguées peuvent témoigner d'un site aristocratique disparu, à quoi s'ajoute le fait que le château comtal de Vihiers fut notamment défendu par les seigneurs de Maulévrier et de Passavant. T. Véron pense que la conjonction de ces faits pourrait expliquer comment la famille de La Troche a hérité de la seigneurie de Passavant. Dernier argument, il relève que l'acte 551 du cartulaire de Fontevraud que J.-M. Bienvenu a eu des difficultés à identifier, fait mention de Geoffroy de La Trochia détenteur d'un droit en Somloire (cf. Bienvenu), commune limitrophe des Cerqueux.

Texte établi d'après E.

Gaufridus de Trochia et filius suus illa die qua Gaufridum de Coldra hominem suscepit sanctimonialibus Sanctæ Mariæ de Locherellis quiddam habebant de feodo Gaufridi de Coldra concessit etc. Testes Hamelinus de Turrelio, Fulco filius ejus, Hubertus de Nuceriis, Drogo heremita.

En marge : 12^e siècle.

En bas de page : Archives de Nioyzeau dans un rouleau en parchemin. Écriture du 12^e siècle.

Geoffroy de La Troche, avec son fils, le jour où Geoffroy de la Coudre reçut un homme, concéda aux moniales de Notre-Dame des Lochereaux tout ce qu'ils avaient du fief de Geoffroy de la Coudre. Ce que virent et entendirent Hamelin de Turrel, Foulque son fils, Hubert des Noyers, Drogo ermite.

11

après 1159 – avant 1184

Pour l'entrée de sa fille à Nyoiseau, Hamelin de Pommerieux fait don de cinq sols annuels à l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 37 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 109 -

D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 121, d'après C. - E. Copie abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1148, d'après B.

Seule Orinde, dite prieure des Lochereaux en *D.*, permet de dater l'acte (cf. Introduction : Le prieuré des Lochereaux)

Texte établi d'après *E.*

Hemelinus de Pomerios dat Sanctæ Mariæ Nidiavis filiam suam Theophaniam et quinque solidos annuatim in Andegavinam. Testes Petrus de Moleriis, Raginaldus de Partu, etc. De Portu.

En marge : 12^e siècle. Don d'Hemelin de Pomerieux à Nioyseau.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau. Folio 37 r^o.

Hamelin de Pommerieux donne sa fille Théophanie à Notre-Dame de Nyoiseau, et cinq sols annuels au terme d'Angevine. Témoins Pierre de Molières, Renaud de Part, etc. du Port.

12

XII^e siècle

Maurice Recordel, donne aux religieuses de Nyoiseau, pour son salut et celui de son frère Hubert, qui avait été confrère à Nyoiseau, sa part de la dîme de Villeprouvée, et lors de sa mort, sa dîme de Valeriis.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 28 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 81. -

D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 84, d'après C. - E. Traduction abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1151, d'après B.

INDIQUÉ : MEURET, J.-C., *Peuplement pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen-Âge)*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval, 1993, p. 359.

L'acte n'est pas daté et les personnes citées ne permettent pas de le faire. Maurice Recordel est à rapprocher des lieux de la Recordelière en Bourg-d'Iré et de La Recordelière en Pouancé, ce dernier lieu présentant encore les restes d'un manoir à motte (cf. Meuret). Valeriæ/Valerius pourrait correspondre au lieu-dit Le Vaillis en Marans ou Vailles en La Chapelle-sur-Oudon (49), tous deux à moins 10 km de Nyoiseau.

Texte établi d'après *E.*

Maurice Recordel, pour le salut de son âme et de celle de son frère Hubert, qui en sa vie avait été confrère à Nyoiseau, donne aux religieuses du dit lieu sa part de la dixme de Villeprouvée, et donna en mourant sa dixme de Valeriis. Son frere Olivier et Maslart son nepveu confirmerent après sa mort cette donation.

En marge : 12^e siècle. Don de Maurice de Recordel de sa part de la dixme de Villeprouvée et des dixmes de Valeriis.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau, page 28 r^o

13

vers 1140

Renaud le Roux, ainsi que sa mère, donne à l'abbaye de Nyoiseau, un demi-muid de seigle dans la métairie de la Roussière, avec l'accord de son frère et de sa sœur.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 36 r°. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 106. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 118-119, d'après C. - E. Copie abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1152, d'après B.

INDIQUÉ : URSEAU, Chanoine, *Le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers reconstitué et publié*, Paris, Angers, 1908, p. 222-278, 317, 326. – BRISAY, Marquis de, *La Maison de la Jaille avec tableaux généalogiques*, Paris, 1910, p. 44.

Acte non daté. Renaud Le Roux, ainsi que les témoins, Philippe de Saucoigné et Pierre de la Jaille permettent de le placer dans les années 1130 à 1150 (cf. Urseau). Plus précis, Brisay le date des années 1140. Il existe un lieu-dit la Roussière en Châtelais (49), à seulement 2 km au nord-ouest de l'abbaye, qui peut correspondre à la métairie de Rosseria de l'acte.

Texte établi d'après E.

Raginaldus Rufus dat abbatiae de Nido Avis cum Hermeniarde matre sua dimidium modium siliginis in medietaria de Rosseria cum assensu Philippi fratris sui et Julianæ sororis suæ. Testibus Philippo de Sauconneio, Gestino de Sancto Michæle, Petro de Jarla.

En marge : 12^e siècle. Don de Rainaud Le Roux à Nioyseau.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau page 36 r°.

Renaud le Roux donne à l'abbaye de Nyoiseau, avec sa mère Hermengarde, un demi-muid de seigle de la métairie de la Roussière, avec l'assentiment de son frère Philippe et de sa sœur Julienne. Témoins Philippe de Saucoigné, Gestin de Saint-Michel, Pierre de la Jaille.

14

XII^e siècle

Robert de Cosmes donne à Nyoiseau un setier de froment annuel, en Chérancé, avec l'accord de Gaudomer de Cosmes et de Geoffroy Alvère.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 31 v°. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 92. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 117-118, d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1154, d'après B.

INDIQUÉ : ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire...*, t. I, p. 731 - *Cartulaire de Notre-Dame de La Roë*, AD Mayenne, H 154, f. 71 v° et 41 v°.

Aux XII^e et XIII^e siècles, Charancé/*Charanceio* est la forme usuelle pour la paroisse de Chérancé (53). À l'époque de Michel abbé de La Roë (1149-1170) vivait un *Robertus de Charanceio*. Comes a été traduit dans TFCCN par Robert Comte, sans doute à tort. Aucun comte Robert ou Robert Comte ne figure dans les sources de cette région au XII^e siècle. En revanche, le Gaudemer de Comis permet de voir là un nom de lieu, probablement celui de Cosmes (53), paroisse du Craonnais, à 20 km au nord de Noyseau le plus souvent nommé Comis ou Comes au cartulaire de Notre-Dame de La Roë (cf. Angot).

Texte établi d'après E.

Robertus Comes dat Deo et Sanctæ Mariæ de Nido Avis unum sextarium frumenti annuatim in parochia de Charancé. Hoc donum concesserunt Gaudomerus de Comis, Gaufridus Alvère. Hoc vidit Chalopinus de Laval, etc.

En marge : 12^e siècle. Don de Robert Le Comte d'un septier de froment à Charancé.

En bas de page : Cartulaire de Noyseau pag. 31 v^o.

Robert Cosmes donne à Dieu et à Notre-Dame de Noyseau un setier de froment chaque année en la paroisse de Chérancé. Gaudemer de Cosmes, Geoffroy Alvère, concédèrent cette donation. Ce dont fut témoin Chalopin de Laval, etc...

15

vers 1140 – 1150

Bother de Bouillé, en même temps qu'il y fait sa fille Sybille religieuse, donne à Noyseau une terre en Livret, avec l'accord du seigneur Renaud de Bouillé qui cède toutes les coutumes.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Noyseau, f. 29 v^o. - C. Livre des antiquités perdu de Noyseau, p. 86. -

D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Noyseau, mairie de Noyseau, p. 86, d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1158, d'après B.

Renaud de Bouillé, frère de Philippe de Bouillé, neveu d'Olivier de Bouillé, figure dans plusieurs autres actes de dom Housseau (actes 55, 56, 58, 73, 80), une fois désigné comme *miles* entre 1140 et 1158. Bother n'apparaît que dans cet acte. Livret désigne sans doute Livet en La Chapelle-Hullin (49), lieu situé dans l'aire d'influence de la famille de Bouillé, à 11,5 km à l'ouest de l'abbaye.

Texte établi d'après E.

Bother de Builliaco dat Sanctæ Mariæ Nidi avis in elemosina cum filia sua Sibila tres sextariatas terræ in Livret et hoc concessit Raynaldus de Boilliaco dominus terræ cum omnibus cosdumis.

En marge : 12^e siècle. Don de Bother de Bouillé.

En bas de page : Cartulaire de Noyseau, pag. 29 v^o.

Bother de Bouillé donne en aumône à Notre-Dame de Noyseau, avec sa fille Sybille, trois seterées de terre en Livret et Renaud de Bouillé, seigneur de la terre, concéda cela avec toutes les coutumes.

16

1159 - 1184

Guichard du Port fait don à Notre-Dame de Nyoiseau de la dîme de la métairie de Mont de Vau, avec sa fille Julienne.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 36 r°. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 105 v°. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 384-385, d'après C. - E. Extrait traduit du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1159, d'après B.

INDIQUÉ : LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e – XII^e siècle). Essai de reconstitution précédé d'une étude historique*, Thèse de l'école nationale des chartes, 1931, actes 163 et 262. - *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*, édités par CHAUVIN, Yves, Presses de l'université d'Angers, 1997, t. I, B 12, p. 12-14.

La datation est fournie par TFCCN qui précise que l'acte est passé du temps d'Aales, alias Adélaïde de la Jaille, abbesse de Nyoiseau. Le Mont de Vau peut être rapproché du lieu –dit « Le Grand-Vau » en Châtelais. Celui-ci se trouve au confluent de l'Oudon et du Chéran, à 0,4 km de l'importante enceinte de Rouge-Ecu, elle aussi au confluent et rive droite de l'Oudon, mais vers le Nord. De plus, à une époque antérieure, sur la rive gauche, à 0,8 km, le lieu-dit Sévillé a lui-aussi eu une certaine importance car en 715 il était détenu par Saint-Serge d'Angers sous le nom de *Curtis Silviliacus* ou *Silviacus*. Au X^e et XII^e siècle il appartient à l'abbaye Saint-Nicolas. Un moulin fut installé sur l'Oudon, au pied de Sévillé, à 0,5 km au nord-ouest, sous le confluent avec l'Hière. Sa chaussée permettait le franchissement de la rivière. Or, nous avons découvert tant au sol que sur vues aériennes, que dans la pointe même de ce confluent, se trouvait très probablement un manoir à motte. Tous ces faits inscrits dans un cercle de 0,5 km de rayon, centré sur ces deux confluences révèlent l'importance du contrôle et du franchissement de l'Oudon en cet endroit. Sont à rapprocher des noms des témoins, l'existence du lieu de « La Molière » aussi en Châtelais et le fait que Pommerieux ne se trouve qu'à 6 km au nord-Est du Grand-Vau. C'est sur cet arrière-plan chronologique, stratégique, économique et religieux que semble s'inscrire la donation faite à Nyoiseau.

Texte établi d'après E.

Guichard du Port donne à l'abbaye de Nyoiseau la dixme de la metairie de Mont de Vau (*de Monte Vaau*), avec Julienne sa fille. Temoins : Hamelin de Pomerieux, Pierre de Molieres, Geofroi Mauclerz, etc.

En marge : 12^e siècle. Don de Guichard du Port (*de Portu*) à Nyoiseau.

Bas de page : Cartulaire de Nyoiseau f. 36 r°.

17 (cf acte 271)

1143-1148 – 1155 - Montreuil-Bellay

Giraud de Berlay, à Montreuil-Bellay, dans la chambre de son épouse Ada, donna aux moniales de Notre-Dame des Lochereaux tout ce qu'il avait de son fief à Gennes, pour le salut de son âme et de celles de ses parents.

A. AD Maine-et-Loire, 251 H 14, rôle II, f. 4, f.14, 10, 2^e membrane.

A'. Archives perdues de Nyoiseau, rôle parchemin XII^e siècle.

B. Livre des titres latins perdu de Nyoiseau, p. 212. - C. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 344, d'après B. - D. Copie abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1161, d'après A'.

a. MARCHEGAY, Paul, *Cartularium prioratus Beatæ Mariæ de Lacherellis dependentis ab abbatia B. M. de Nido Avis*, copie manuscrite, AD Angers (Bib.10790/1), acte n° 41, p. 145 (pancarte n° 2, n° 10). - b. PON-WILLEMSEN, Marijke-Charlotte, *Cartulaire du prieuré Notre-Dame des Lochereaux*, Université de Poitiers, Mémoire de maîtrise, 1969, acte n° 39, p. 97, d'après A.

INDIQUÉ : MARCHEGAY, Paul et MABILLE, Emile, *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, Renouard, 1869, p. 83-90.

L'acte cite les Lochereaux, il est donc postérieur à 1143-1148, période d'apparition de cette dénomination pour la communauté du Bois-Herbaud puis de Roche Neuve (cf Introduction, § Le prieuré des Lochereaux). D'autre part, Giraud II de Berlay, seigneur de Montreuil-Bellay, sénéchal du Poitou pour Louis VII, fait prisonnier par Geoffroy Plantagenêt, meurt en 1155. La donation concerne Gennes (49) sur la Loire, entre Angers et Saumur. Cette notice ne fournit qu'une version abrégée de A., dont ont été omis le préambule et quatre témoins. La version complète est donnée à l'acte **271**.

Texte établi d'après D.

Giraudus Berlai apud Mosterolium in camera uxoris suæ, videlicet Ada, sanctimonialibus Sanctæ Mariæ de Lacherellis quidquid apud Genas de feodo suo habebant pro anima sua et parentum suorum libere et quiete possidendum dedit. Testes Domina Serigent, Ada uxor ejus, (Berlai) Berlaius filius ejus, Amelina filia ejus.

En marge : 12^e siècle. Du Bellay.

Bas de page : Archives de Nioyseau, dans un rouleau écrit au 12^e siècle.

Giraud Berlai à Montreuil, dans la chambre de son épouse Ada, donna aux religieuses des Lochereaux en libre et paisible possession, pour son âme et celle de ses parents, tout ce qu'il avait de son fief sur Gennes. Témoins dame Serigent, Ada son épouse, Berlai son fils, Ameline sa fille.

18

1151 - après 1162

Mathieu Harel a donné à Notre-Dame de Nyoiseau une maison de pierre sise en ce lieu, protégée et garnie de vin, blé et autres choses. Renaud seigneur de Château-Gontier et son frère Alard concèdent cette donation, en présence de plusieurs témoins.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 33 v°. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 98. -

D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 78-79, d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1162, d'après B.

INDIQUÉ : ANGOT, Alphonse, « Baronnie de Château-Gontier », *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1915, t. 31, p. 15-46. - BRISAY, Marquis de, *La maison de la Jaille...*, p. 49.

Le seigneur qui supervise ce don d'une maison de Nyoiseau ne peut être que Renaud IV, seigneur de Château-Gontier de 1151 jusqu'à 1169/1183 selon Angot. On ne connaît pas le détail des circonstances politiques et seigneuriales qui ont fait que la châtellenie de Segré, jusque-là tenue par la famille de la Jaille, est passée sous contrôle de celle de Château-Gontier. De cette période confuse, on sait cependant selon Brisay qu'après 1162, Henri II Plantagenet devenu comte d'Anjou, pour faire face à des révoltes seigneuriales, retira la terre de Segré à la famille de la Jaille et la confia aux seigneurs de La Guerche-Pouancé. Il ajoute que par la suite, ni les la Jaille, ni les Château-Gontier ne récupérèrent Segré. L'acte doit ainsi être daté d'avant cette période. Grâce à D., on peut corriger deux erreurs de transcription dans dom Housseau : *donum* Andreae Sellari en *domum* ... et *Pieta* en *presbyter*. Au plan architectural, il convient de souligner l'intérêt de cette mention précoce d'un édifice autre qu'un lieu de culte ou un château majeur, construit en pierre. Il semble s'agir d'une sorte de grange dimeresse dont le grand « grenier » long de 40 m qui subsiste près de l'abbaye de Nyoiseau peut être un avatar plus tardif. Une possible mention en est faite dans une enquête épiscopale de 1631 qui cite parmi les revenus de l'abbaye « la maison appelée de la halle » (TFCCN, f. 552)

Texte établi d'après E. (et D. pour les corrections)

Mathæus Harella ecclesie Beatæ Mariæ Nidi Avis quandam domum petrinam inibi sitam dedit munitam, farcitam, repletam, tam de vino quam de frumento et cœteris rebus investitam. Hoc concessit Rainaldus domnus Castrigunterii et frater eius Adelardus. Dedit etiam Mathæus donum [*domum*] Andreae Sellarii. Testes Mathæus de Harella et frater eius Helinotus, Hamelinus de Goubiz, Stephanus de Coldreto, Rainaldus Hircus, Gaufridus de Ramoforti, Philippus de Bulliaco, Pieta [*presbyter*].

En marge : 12^e siècle. Don de Mathieu Harel à Nioyseau.

En bas de page : Cartulaire de Nioyseau. fol 33 v°.

Mathieu Harel a donné à l'église de la Bienheureuse Marie de Nyoiseau certaine maison de pierre sise en ce lieu, protégée, remplie et pleine tant de vin que de blé et garnie de toutes autres choses. Ce que concédèrent Renaud seigneur de Château-Gontier et son frère Alard. Mathieu donna aussi la maison d'André Sellier. Témoins Mathieu de Harel et son frère Helinot, Hamelin de Goubiz, Étienne du Coudray, Renaud Le Bouc, Geoffroy de Ramefort, Philippe de Bouillé prêtre.

19 (cf acte 275)

1153 - 1159

Geoffroy de Varennes, alors que sa sœur se fait religieuse à Notre-Dame de Nyoiseau, donne six setérées de terre à la Pichardière, en présence de Drogo ermite, Pétronille prieure et autres.

A. Original AD Maine-et-Loire, 251 H 14, f. 4, rôle II, f. 4, 14, 5^e membrane.

A'. Original, archives perdues de Nyoiseau, rôle parchemin XII^e siècle.

B. Livre des titres latins perdu de Nyoiseau, p. 215. - C. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 346, d'après B. - D. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1163, d'après A'.

a. MARCHEGAY, Paul, *Cartularium prioratus Beatæ Mariæ de Lacherellis dependentis ab abbatia B. M. de Nido Avis*, copie manuscrite, AD Angers (Bib.10790/1), acte n^o 44, p. 148 (pancarte 2, n^o 14). - b. PON-WILLEMSEN, Marijke-Charlotte, *Cartulaire du prieuré Notre-Dame des Lochereaux*, Université de Poitiers, Mémoire de maîtrise, 1969, acte n^o 43, p. 101, d'après A.

L'acte n'est pas daté, mais la présence de la prieure Pétronille permet de la situer entre 1153 et 1159 (cf. Pon-Willemsen, p. 31 et 33). Il résume une notice donnée au n^o 275. Le nom du donateur se rapporte au lieu de Varanne en Louresse-Rochemenier (49) et la donation est destinée au prieuré des Lochereaux en Ambillou-le-Château (49). Le lieu de la Pichardière peut être rapproché de la Pichardière en Brigné (49), en un secteur humide, car au bord du Layon, et proche du lieu-dit Boissay précisé en D.

Texte établi d'après D.

Gaufridus de Varennis monialibus Beatæ Mariæ Nidiavis dedit cum Amelina sorore sua sex sexteriatas terræ apud Piscarderiam inter duas noas, etc. Testes Drogo heremita, Petronilla priorissa, Juliana de Credonis et aliis.

En marge : 12^e sæculo. De Varennes

En bas de page : Archives de Nioyzeau dans un rouleau écrit au 12^e siècle.

Geoffroy de Varennes donna aux moniales de la Bienheureuse Marie de Nyoiseau, avec Ameline sa sœur, six setérées de terre de la Pichardière, entre deux noues, etc. Témoins Drogo ermite, Pétronille prieure, Julienne de Craon et autres.

20

vers 1150

Saracène de Milhe et son fils Haimery donnent à Notre-Dame de Nyoiseau un lieu nommé Murs, quatorze setérées de terre, deux arpents de pré et une certaine censive pour faire nonne sa fille, avec l'assentiment de Borel du Plessis et Tison seigneurs de cette terre

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 22 v^o et 23 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 64 v^o. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de

Nyoiseau, p. 383-384, d'après C. - E. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1165, d'après B.

INDIQUÉ : BROSSAY, M. du, *Archives historiques du Maine III, Cartulaire d'Azé et du Géneteil*, Le Mans, 1903, acte n° 19, p. 74. – ANGOT A., *Dictionnaire...*, t. 3, p. 769. - URSEAU, C., *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Paris, Angers, 1908.

La notice ne contient pas de datation mais le copiste y voit un écrit du XII^e siècle. Le nom de la terre n'a pas d'équivalent dans le Segréen, et on pourrait penser comme C. Port qu'il s'agit de Mûrs-Erigné (Maine-et-Loire, au sud d'Angers). En ce lieu, l'abbaye aurait détenu un prieuré mal documenté au lieu-dit Les Châteliers, tombé très tôt en décadence car dès 1459, sous l'abbesse Aliénor, sa chapelle fut réunie à l'église abbatiale de Nyoiseau (acte 239(348)). Néanmoins, pour cet acte, comme dans le n° 7, certains des témoins, dont la liste est connue grâce à D., incitent à penser à une localisation dans le Craonnais ou dans le Segréen, et à une datation dans la deuxième moitié du XII^e siècle : Tison, un des deux seigneurs de la terre, peut être le Tison de Bouche-d'Usure ou de Craon qui figure plusieurs fois au cartulaire de La Roë. Un des témoins, Philippe de Saucoigné est présent dans le Segréen, dans la famille et dans l'orbite des seigneurs de la Jaille (cf. Urseau, acte 132, p. 222) ; il y est possessionné, ainsi à Flée et Grugé dont il donne l'église à Ulger (cf. Urseau, acte 227, p.336). Enfin, un Isembard de Thorigné est possessionné au lieu du même nom (Taurigné) en la Chapelle-Craonnaise (cf. Angot). La remise en cause de la localisation à Murs-Erigné et une nouvelle hypothèse sont développées dans l'Introduction (cf. Les obédiences des Lochereaux – Le Bourg-aux-Nonains, Renazé). Parmi les objets de la donation, figure un certain *censuarius* que l'on pourrait traduire comme Niermeyer par « homme redevable d'un cens ». Cependant, sa coordination avec *sextarii terræ* et *arpentæ prati*, et le fait qu'il est inclus dans une *terra*, amène à proposer d'y voir « un bien à cens », une censive.

Texte établi d'après E.

Saracenus de Milhe et Haimericus filius suus dat Beatae Mariæ de Nidoavis in loco quem vulgus Muros vocat quatuor decim sextarias terræ, duo arpentia prati et quendam censarium pro filia sua monachanda, cum assensu Borelli de Plessicio et Tisonis dominorum terræ illius.

En marge : 12^e siècle. Don de Sarazin de Milhé.

En bas de page : Cartulaire de Nyoiseau, 22 v° et 23 r°.

Saracène de Milhe et son fils Haimery donnent à la Bienheureuse Marie de Nyoiseau en un lieu vulgairement appelé Murs, quatorze seterées de terre, deux arpents de pré et une certaine censive pour faire sa fille nonne, avec l'assentiment de Borel du Plessis et Tison seigneurs de cette terre.

21

1109 - 1150

Un accord est passé devant des juges commis par le pape entre les religieuses de Nyoiseau et Hamelin d'Angrie à propos de la dime de Villechien et de la Coudre.

A. Original, deux chirographes, Archives perdues de Nyoiseau.

B. Copie partielle du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n° 1166, d'après B.

INDIQUÉ: LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e – XII^e siècle)*. *Essai de reconstitution précédé d'une étude historique*, Thèse de l'école nationale des chartes, 1931, p.387-389, actes 291, 293 et 294) - CHALMEL, Jean-Louis, *Histoire de Touraine, depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790*, Paris, Tours, Mame, 1828, p. 280-282.

Hamelin d'Angrie figure dans trois actes de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers relatifs aux environs de Candé, entre 1118 et 1136 (cf. Labande-Mailfert). Villechien, qui correspond à l'actuel Vilchien, se trouve en Noyant-la-Gravoyère (49), comme La Coudre, à 5 km à l'ouest de l'abbaye, ont suscité un conflit tel qu'il a abouti à un recours devant le pape. L'extrême brièveté de cette notice prive des détails de cette affaire. Il apparaît cependant que le conflit ne fut pas totalement éteint, car en 1211, l'abbaye dut à nouveau faire face à une contestation d'Hamelin d'Angrie, sans doute le petit-fils de celui-ci, et faire valoir ses droits sur la même terre de Vilchien (acte **120**). Robert II de Semblançay, seigneur de ce lieu situé au nord de Tours, est vivant en 1128, mais il y eut aussi dans la famille un Robert de Semblançay moine à Marmoutier vers 1140-1150 (cf. Chalmel). Il existe un lieu de la Vicelle au Plessis-Grammoire à 10 km au nord-est d'Angers.

Texte établi d'après B.

Accord entre les religieuses de Nioyseau et H. [*apparemment Hamelin*] d'Engrie à l'occasion de la dixme de Villechien et de la Coudre. Fait par devant l'archidiacre d'Angers et autres juges commis par le pape. Sans date. Temoins domno Roberto de Semblenciaco, et Guy de la Vicelle.

En marge : 12^e siècle. Engrie La Vicelle.

En bas de page : arch. Nioyseau, sans sceau, 2 chirographes.

22

XII^e siècle

Rogon de Chalain a donné à Notre-Dame de Nyoiseau le fief qu'il avait de Bouillé, ainsi que la dîme de ce fief et un pré qu'il y possédait.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau, f. 11 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, p. 51. -

D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 51,

d'après C. - E. Copie abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou,

BnF, vol. 4, n^o 1167, d'après B - F. Collection de documents relatifs à l'abbaye de Nyoiseau,

Recueil des choses les plus remarquables qui se sont passées dans cette abbaye depuis sa fondation jusqu'en 1760 (cahier de 28 p.), BM Angers, 7893/1, p. 8, extrait.

INDIQUÉ : LABANDE-MAILFERT, Yvonne *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e – XII^e siècle)*. ... p. 388, acte 293 - BRISAY, René de, *La maison de la Jaille...*, p. 127.

Rogo de Chalain peut-il être rapproché de Challain-la-Potherie (49) ? Un *Rorigon*, figure comme neveu de Geoffroy l'Enfant de Candé dans un acte de Saint-Nicolas non daté, mais que la liste des témoins - Hamelin d'Angrie, et surtout des frères Normand et Guichard de la Jaille - amène à placer entre 1109 fondation de Nyoiseau et 1120, fin de la seigneurie de Guichart de la Jaille (cf. Labande-Mailfert et Brisay). Resterait cependant à étayer par des preuves la fait que *Rogo de Chaleim* et *Rorigon* ne font qu'un. De plus les témoins *Fulcredus*, chanoine, puis doyen de Saint-Nicolas de

Craon (actes **96** et **81**), et *Durandus*, frère et ermite de Nyoiseau (actes **27** et **46**), imposent au moins la fourchette 1140 - 1159/1184. Dans le doute, nous nous contenterons de ne dater l'acte que du XII^e siècle. La localisation du don pose aussi problème car *Bulliacus* est glosé Bouillé en marge de *C.*, mais Bouzaille en *D.* Dans le premier cas, c'est la commune actuelle de Bouillé-Ménard (49), dans le second, ce serait le lieu-dit Bouzeille en Combrée (49). La première solution semble préférable, en raison de la présence de plusieurs *milites*, envisageable sur une paroisse, moins sur un seul lieu-dit.

Texte établi d'après *E.*

Rogo de Chaleim cum assensu Rainaldi filii sui et uxoris suæ dat ecclesiæ Sanctæ Mariæ Nidiavis feodum quod habebat Bulliaci cum omnibus militibus quos ibi tenebat, nec non decimam illius feodi et pratum dominicum quod ibidem possidebat. Testes Fulcredus canonicus Sancti Nicholaï Credonii, Durandus frater noster, etc.

En marge : 12^e siècle. Rogon de Chaleim et Rainaud son fils chevalier. Don du fief de Bouillé.

En bas de page : Cartulaire de Nyoiseau pag. 11 R.

Rogo de Chalain, avec l'accord de Renaud son fils et de son épouse, donne à Notre-Dame de Nyoiseau le fief qu'il avait de Bouillé, avec tous les chevaliers qu'il y tenait, ainsi que la dîme de ce fief et le pré du seigneur qu'il y possédait. Témoins Foulcre chanoine de Saint-Nicolas de Craon, Durand notre frère, etc...

23

1109 - avant 1112

Richard de Villeprouvé donne à Nyoiseau une partie de rive à Brèges avec le droit d'y construire un moulin, en la main de Renaud évêque d'Angers et en présence de Quintin abbé de Notre-Dame des Bois (La Roë), Salomon, Bernard de Bouillé, Yvon fils d'Alpaiz.

A. Original perdu.

B. Cartulaire perdu de Nyoiseau f. 8 v^o et 9 r^o. - C. Livre des antiquités perdu de Nyoiseau, f. 23 v^o. - D. Traduction française du cartulaire et du chartrier de Nyoiseau, mairie de Nyoiseau, p. 45-46, d'après C. - E. Copie abrégée du XVIII^e siècle dans dom Housseau, Collection Touraine-Anjou, BnF, vol. 4, n^o 1168, d'après B.

INDIQUÉ : URSEAU, Charles, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Paris, Angers, 1908, p. XLIV-XLV. – ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire...*, t. III, p. 441)

L'acte peut être daté assez précisément grâce à *D.* qui mentionne la présence de Garnier archidiacre (1084-avant 1112). Confirme aussi cette précocité le témoignage de Quintin abbé de Notre Dame des Bois - première dénomination de Notre Dame de La Roë -, encore vivant en 1107, mais auquel ont succédé Hervé puis Aubin de 1117 à 1123 (cf. Angot). Les lieux de Brèges et de Ville Prouvé se situent en Nyoiseau, le premier sur le ruisseau de Misengrain, affluent de l'Oudon, à 1,9 km au nord-est du second. Comme souvent, il s'agit d'une copie tronquée qui nécessite une comparaison avec la version donnée par TFCCN (*D.*), lorsqu'il y en a une.

On y observe que les versions de *C.* (Livre des antiquités) et de *B.* (Cartulaire), si leurs transcriptions sont fidèles, différaient assez nettement au point de pouvoir soupçonner un remaniement. Dans la version *D.*, d'après *C.*, le lieu de Brèges destiné à un moulin, n'est pas seulement donné par Richard de Villeprouvé, mais aussi par Geoffroy du Mas et par Gautier de

Nyoiseau, l'un et l'autre absents de *E*. De plus, *D*. précise que l'évêque, lors de sa venue, bénit le cimetière, important détail absent de *E* et donc sans doute de *B* : *Quand à l'eau qui est appelée Breges, Gautier de Nyoiseau en possédoit une portion en certain endroit tirant le chateau de Segré, et Richard de Ville Prouvée une autre, et Geoffroy du Mas. Or donc quand l'evesque fut arrivé à à la beniste Vierge Marie et aux Religieuses [de Nyoiseau] leur part du rivage pour y bastir un moulin qu'ils firent tant pour le salut de leur ame [que] pour la remission de leurs pechez. Richard et Geoffroy du Mas, leurs femmes et leurs fils donnerent ce que dessus entre les mains du Reverend evesque Regnault le jeune, pour en jouir à perpetuité. Fait es presences de Quintin abbé de nostre Dame de la Forest, Garnier archidiacre, Salomon prêtre, Bernard de Bouillé, Yves fils d'Agathe, Gautier de Nyoiseau, Yves fils d'Alpiz.*

Ces notables différences entre *E* et *D* (soit entre *B* et *C*) ne sont pas sans rappeler les deux versions très différentes de la « fondation » de l'abbaye données aux actes 29 et 30, dont l'étude critique nous a amené à conclure à une réécriture et manipulation postérieure pour le 30, en faveur du seigneur Gautier Hai (cf dans II – Nyoiseau : étude historique, le chapitre « Les deux versions de la « fondation » de l'abbaye et leurs enseignements »). Ici aussi, on voit minorer et même effacer le rôle de Gautier de Nyoiseau dans la fondation du moulin de Brèges, ainsi que son possible rôle dans la création d'un cimetière. Or, ce droit est évoqué à l'acte 52, en des termes assez ambigus en laissant penser qu'il a pu être concédé par Gautier Hai. La confrontation des diverses sources suscite à nouveau des doutes et des questions : est-on simplement en présence de deux relations différentes d'une même fait ? ou peut-on soupçonner un oubli intentionnel ? si ce n'est un remaniement, voire une falsification, tous destinés à promouvoir, a posteriori, le rôle de Gautier Hai dans la fondation de l'abbaye ? Cette dernière hypothèse nous paraît la plus plausible. Quant à l'emplacement pour un moulin à Brèges, on observe que dans un autre acte, c'est aussi en présence de l'évêque Renaud que Gautier de Nyoiseau fait exactement la même donation (acte 29). S'agirait-il d'un second emplacement de moulin sur le même ruisseau ? Cela surprendrait quelque peu. De la confrontation de plusieurs actes, nous concluons qu'il s'agit d'une terre située à la pointe sud-est de Nyoiseau, dans la confluence Misengrain-Oudon.

Texte établi d'après *E*.

Richardus de Villa Probata dat sancti monialibus de Nido Oselli partem ripæ Bregæ ad construendum molendinum in manu Rainaldi Junioris, episcopi Andegavensis. Videntibus Quintino abbate Sanctæ Mariæ de Silva, Salomone presbitero, Bernardo de Boillé, Yvone filio Alpaiz.

En marge : 12^e siècle. Richard de Villeprouvée, Rainaud le jeune, évêque, Salomon prestre, Bernard de Bouillé.

En bas de page : Cartulaire de Nyoiseau, fol. 8 v^o. et 9 r^o.

Richard de Villeprouvée a donné aux saintes moniales de Nyoiseau une partie de la rive de Brèges pour la construction d'un moulin, en la main de Renaud le Jeune, évêque d'Angers. Étant témoins Quintin abbé de Notre-Dame des Bois [La Roë], Salomon prêtre, Bernard de Bouillé, Yvon fils d'Alpaiz.

- *Capella* **274**
 - Capella Hugolini/Hugonis/Huslin : voir *Chapelle-Hullin (La)
 - Capella Super Oldum : voir *Chapelle-sur-Oudon (la)
 - *Capella Viviani* : voir *Chapelle Vivien (la)*
 - Capua : Capoue **138**
 - *Castellaria* : voir *les Châteliers (les)*
 - Castellecium : voir *Châtelais
 - *Castellionis, Castellionum* **95, 97, 280**
 - Castellum Brientii : voir *Châteaubriant
 - Castellum Oison : voir Châtelaison
 - Castrum Gonterii : voir *Château-Gontier
 - Castrum Secretum/Castrum Segreii : voir *Segré
 - Caureria : voir Chaussée (la)
 - Cella : voir *Selle-Craonnaise (La)
 - Cenomannum : voir *Mans (Le)
 - *Cerqueux (Les) (Maine-et-Loire)
- Grande Troche (la) **10, 268**
- Moulin de la Troche (le) **10, 268**
- Petite Troche (la) **10, 268**
- Cerqueux-Maulévrier (Les) : voir *Cerqueux (Les)
 - Chaleim/Chalein/Chalem/Cheudula : voir *Challain-la-Potherie
 - *Challain-la-Potherie (Maine-et-Loire)/Chalain/Chaleim/Chalem/Cheudula **22, 55, 57, 58, 82, 101, 187, 239**^(338,365)
- Beata Maria (église) **101**
- Méturie (la)/Medietaria de Berengeria* **82**
- Saint Joseph/Sanctus Joseph (couvent des Carmes) **187, 199**
- Saint Louis du Tremblay (collégiale) **239**⁽³³⁸⁾
- Chalonge (le): voir *Châtelais
 - Chalongis : voir Chalonge (le)
 - * Champigné (Maine-et-Loire) **111**
 - Champigny : voir *Souzay-Champigny
 - Champineium : voir Champigny
 - Champiré : voir *Grugé-l'Hôpital
 - *Champ d'Oudon (le)* : voir *Nyoseau
 - Champs-Gérard (les) : voir *Rosiers-sur-Loire (Les)
 - * Champteussé-sur-Baconne : voir **Chenillé-Champteussé (Maine-et-Loire)
- Tessecourt/Tercecort **225**
- *Champtocé-sur-Loire (Maine-et-Loire)/*Characecium* ? **101**
 - Chanteloup : voir *Ferrière-de-Flée (La)
 - Chantille/Chantilleium : voir Chantilly
 - Chantilly : voir *Courcelles-de-Touraine
 - Chanveaux/Chancellis : voir *Saint-Michel-et-Chanveaux
 - *Chanzeaux (Maine-et-Loire)/Chanzellae **281**
 - Chanzellae : voir Chanzeaux
 - Chaorciae : voir Souches
 - *Chapelle-Hullin (La) (Maine-et-Loire) / Chapelle-Heulin / Capella Hugolini /Hugonis / Hugolinus / Huslin **29, 59, 101, 134, 239**^(338, 356)
- Livet/Livret **15** – *Chapelle Vivien/Capella Viviani* ? **236**

Saint Pierre (cure) **239**⁽³³⁸⁾

- *Chapelle-sur-Oudon (La) (Maine-et-Loire)/Capella Oldonis/Capella Super Oldum/Capelle Super Oudon **74, 93, 135, 160, 236**
- *Chapelle Vivien (la)/Capella Viviani* **236**
- *Characecium* : voir Champtocé-sur-Loire
- Charancé : voir *Chérancé
- *Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance (Maine-et-Loire)

Longueville/Longa Villa **28, 261**

- Charil (le)/Charrae : voir *Saint-Quentin-les-Anges
- Charrae : voir Charil (le)
- *Château-Gontier (Mayenne)/Chateaugontier/Castrum Gonterii **18, 62, 69, 71, 100, 145, 148, 199, 210**⁽⁷⁰⁹⁶⁾

Beaumont/Bellus Mons **71**

Saint Just (collégiale) **199**

- *Châteaubriant (Loire-Atlantique)/Castellum Brientii **45, 239**⁽³³⁸⁾
- *Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire)

Verrouillère (la)/Verrouillère (la) **190**

- *Châtélais (Maine-et-Loire)/Castelesium/Castellicium **46, 210**⁽⁷⁰⁹⁰⁾, **221**

Araize (l')/Aresia (affluent de l'Oudon) **29**

Chalonge (le)/Calummium/Calumnium/Calumpnie (prieuré) **46, 55, 210**⁽⁷⁰⁹⁰⁾, **236, 239**⁽³³⁹⁾, **239**⁽³⁴⁰⁾(chapelle)

Couère (la)/Coire (la)/Coeria **32, 104, 236**

Molière (la)/Moleriae **16, 56, 57**

Grand Vau (le)/*Mont de Vau* **16**

Roussière (la)/Rosseria **13**

- Châtelaison : voir *Saint-Georges-sur Layon
- Châtelier (Le)/Chateilliers/Chatelliers (les)/Castellaria : voir* Chérancé et *Murs-Erigné
- Chauceia : voir Montrevault-sur-Evre → Chaussaire (La)
- Chaussée (la) : voir Saint-Lambert-de-la-Potherie
- *Chazé-Henry (Maine-et-Loire)/Chazé **111, 129, 133, 210**⁽⁷⁰⁹⁸⁾

Bedin/Beden **57**

- *Chemazé (Mayenne)

Molières/Moleriae **8, 11, 65, 72, 93, 100, 103, 104**

- Chemeler : voir *Chemellier
- *Chemellier (Maine-et-Loire)/Chemeler **264**
- *Chémeré-le-Roi (Mayenne)

Thévalles/Thevalle (seigneurie) **201**

- **Chemillé-en-Anjou (Maine-et-Loire)
- *Jumellière (La) **102, 277**
- *Chênehutte-Trèves-Cunault : voir **Gennes-Val-de-Loire
- **Chenillé-Champteussé (Maine-et-Loire)
- *Champteussé-sur-Baconne

Tessecourt/Tercecort **225**

- *Chérancé (Mayenne)/Charancé **14, 236**

Châtelier (Le)/Castellaria ? **7, 89**

Mote (la) ? **89**

- Chesnaie (la) : voir **Tuffalun → Louerre
- Chesneia : voir Chesnaie (la)

- Cheudula : voir *Challain-la-Potherie
 - *Chinon (Indre-et-Loire) **154**
 - *Cholet (Maine-et-Loire) **240, 264**
 - Choletto : voir *Cholet
 - Chourses : voir **Tuffalun → *Ambillou-Château
 - Cimbre : voir Cimbré
 - Cimbré : voir *Étriché
 - *Cizay-la-Madeleine (Maine-et-Loire)
- Asnières (abbaye)/Asneriae **109**
- Breuil-Bellay (le)/Broilleius **276**
- Clarus Mons : voir Clermont
 - Claveria : voir Claveurière (la)
 - Claye (Grand) : voir *Murs-Érigné
 - *Clees/Cleiae* : voir Claye (Grand)
 - Clermont (abbaye) : voir *Olivet
 - Codra/Codreium : voir Coudray (le)
 - Codre (la)/Coldra : voir Coudre (la)
 - Coire/Coeria : voir Couère (la)
 - Coldretum : voir Coudray
 - Comae : voir *Cosmes
 - *Combrée (Maine-et-Loire)/Combré **129, 133, 149, 210(7098), 213**
- Bouzailles/Bouzeille/ Bozelles/Bozeilles **61?, 129, 133, 143, 210(7098)**
- Crochetière (la)/Crocheriere **133**
- Ville Neuve/Villa Nova ? 55, 101*
- *Concourson-sur-Layon (Maine-et-Loire) 161
 - Congrer : voir *Congrier
 - *Congrier (Mayenne)/Congrer **57, 61**
 - Corberis : voir Corbière (la)
 - Corbière (la) : voir *Soudan
 - Coriletum : voir Coudre¹ (la)
 - *Cornodorum 138*
 - *Cosmes (Mayenne)/Comae **14**
 - *Coucesiers/Courciers* : voir *Coucesiers*
 - *Coudray (Mayenne)/Coldretum **18, 69, 71**
 - Coudray (le) : voir *Breil
 - *Coudray-Macouard (Le) (Maine-et-Loire)
- Saint-Aubin/Sanctus Albinus **95, 280**
- Coudre¹ (la) : voir **Tuffalun → *Ambillou-Château
 - Coudre² (la) : voir *Noyant-la-Gravoyère
 - Couere (la) : voir *Châtélais
 - *Courceliers/Courcereux 210(7118, 7124, 7126, 7127), 229(22)*
 - *Courcelles-de-Touraine (Indre-et-Loire)
- Chantilly/Chantille/Chantilleium **44, 87**
- *Coutures (Maine-et-Loire)
- Monsabert/Mons Seberti **49, 265, 282**
- *Craon (Mayenne)/Credo/Credonis **1, 19, 22, 68, 81, 85, 110, 119, 122, 130, 144, 239(343)**
- Craon (doyenné) 132
- Saint Clément (paroisse) **183**

Saint Nicolas/Sanctus Nicholas (collégiale) **22, 131, 132, 239**⁽³³⁹⁾

Tortière (la)/Tortiere (la) **183**

- Credo/Credonis : voir *Craon
- *Crée (chapelle)* **208**
- *Crissé (Sarthe) **161**
- Crochetière (la) : voir *Combrée
- *Croix Hersende (la)* : voir *Nyoiseau
- *Crosletum* **66, 241**
- *Crux Hersendis* : voir *Croix Hersende (la)*
- Cunault//Cunaust/Cunal dum : voir **Gennes-Val-de-Loire → *Chênehutte-Trèves-Cunault
- *Curia* **100**

D

- * Daon (Maine-et-Loire) **8**
- *Daumeray (Maine-et-Loire)

Mareil/Marolium **97, 280**

- *Dénezé-sous-Doué (Maine-et-Loire)

Ville Neuve/Villa Nova **101, 281**

- *Dinan (Côtes-d'Armor) **239**⁽³³⁸⁾
- *Denisiere* **130**
- Dives Burgus : voir Richebourg
- Doadum/Doatum/Doe/Doeium : voir *Doué-la-Fontaine
- *Dohineria* : voir *Saint-Quentin-les-Anges
- Dorvaux : voir Orveau
- Doadus/Doatus/ Doe/Doeius : voir *Doué-la-Fontaine
- *Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)/Doadum/Doatum/Doe/Doeium **24, 41, 47/ 99, 210**⁽⁷¹⁰¹⁾, **216, 245, 248, 255, 256, 260, 281**

Minières (les)/Mineriae **260**

Saint Denis/Sanctus Dionisius (église) **281**

- Dougilard : voir *Soudan (Loire-Atlantique)
- Dougillare/Douxgilart /Doux Gillard : voir Dougilard
- Douze Apôtres : voir Rome
- Ductus Gilardi : voir Dougilard
- Duodecim Apostolorum : voir Douze Apôtres
- *Durtal/Duretal (Maine-et-Loire)/ Durestalli **26, 35**

E

- *Écuillé (Maine-et-Loire) **210**⁽⁷¹²⁷⁾, **239**⁽³³⁷⁾

Saint-Gervais/Saint Protais alias Mauriçon/Moricon /Saint Gervais et Saint Prothais (prieuré) **101, 210**⁽⁷¹²⁷⁾, **239**^(337, 344)

- *Émerainville (Seine-et-Marne)

Malnoue (abbaye) **239**⁽³⁸¹⁾

- Enghien/Anguien **213**
- Engrie : voir *Angrie
- *Entrammes (Mayenne)/Interamnis **37**
- Épinay (1°)/Lepinay/Lepinnay : voir *Bouchamps-lès-Craon

- ****Erdre-en-Anjou**
 - *Gené/Genae/Genas/Genes/Genias **30, 54, 57**
 - *Vern-d' Anjou/Ver/Vernum **56, 110, 111**
 - *Étriché (Maine-et-Loire)
- Cimbré/Cimbre **282**

F

- Falcheteria : voir Fauchetière (la)
 - Fanum/Fenum : voir *Feneu
 - Fauchetière (la) : voir *Grugé-l'Hôpital
 - Faucilla : voir Faucille (la)
 - Faucille (la) : voir *Ferrière-de-Flée (la)
 - *Faye (Maine-et-Loire)
- Vallete ?/Valette **84**
- *Feneu (Maine-et-Loire)/Fanum/Fenum **35, 47, 245**
 - *Fercé (Loire-Atlantique) /Ferceyum/Ferciacum **210**(7127)
- Saint Martin/Beatus Martinus (église) **101, 105, 210**(7127)
- Ferrara/Ferreria : voir La Ferrière-de-Flée
 - *Ferrière-de-Flée (La) (Maine-et-Loire)/Ferrière (la)/Ferraria/Ferreria **6, 94, 103, 172, 210**(7127)
- Chanteloup/Canteloup **6**
- Faucille (la)/Faucilla **62, 121, 174, 180, 210**(7099, 7126), **229**(20)
- Flée/Fleium (bois) **53**
- Fleium : voir *Hôtellerie-de-Flée (L')
 - Fleium (bois) : voir *Ferrière de Flée (La) et *Hôtellerie-de-Flée (L')
 - *Flore* **92**
 - Fons Burneia : voir Fontaine de la Bournée
 - Fontaine de la Bournée : voir *Louresse-Rochemenier
 - Fons Ebraldi : voir *Fontevraud-l'Abbaye
 - Fontes Morini : voir Fontmorin
 - *Fontevraud-l'Abbaye (Maine-et-Loire)
- Fontevraud/Fons Ebraldi (abbaye) **229**(36)
- Fontmorin : voir *Brigné
 - Forcalquerium/Forcalquier **138, 150**
 - *Forges (Maine-et-Loire)/Forgias* **86 ?**
 - *Forges/Forgias* : voir *Breil
 - Fosae : voir Fosse (la)
 - Fossa Sancte Marie : voir Fosse Notre Dame
 - Fossa Florentini/Fossa : voir Fosse (la)
 - *Fossato* **35**
 - Fosse (la) : voir ****Gennes-Val-de-Loire** → *Grézillé
 - *Fosse Notre Dame (la)* : voir ****Tuffalun** → *Ambillou-Château
 - *Fougères (Ille-et-Vilaine) **148**
 - France/Francia (royaume) **79, 145, 162, 204, 213, 229**(34)
 - Fromentière : voir ****Loire-Authion** → *Bauné
 - Frumentariae : voir Fromentière
 - Fulcheteria : voir Fauchetière (la)

G

- Galeria : voir *Bouillé-Ménard
- *Gange* **72**
- *Garde (la) (chapelle)* **208**
- Gastelerie : voir Gâtelière (la)
- Gâtelière (la)/Gasteleriam : voir *Noyant-la-Gravoyère
- Gaubert (moulin) : voir Gaubert (le Grand)
- Gaubert (le Grand) : voir *Pommerieux
- Gaules (les) **182**
- Gena/Genae/Genas/Genes/Genias : voir *Gené
- Genae/Genas/Genias : voir **Gennes-Val-de-Loire → *Gennes
- *Gené (Maine-et-Loire) : voir **Erdre-en-Anjou
- *Gennes : voir Gennes-Val-de-Loire**
- *Gennes-sur-Glaize (Mayenne)
- Breil (disparu) **72**
- Romefort/Ramofortis **18, 69**
- **Gennes-Val-de-Loire (Maine-et-Loire)
- *Chênehutte-Trèves-Cunault
- Berrie (la)/Berria* **283**
- Cunault/Cunaldum/Cunaust **41/ 109**
- Grouhas (les)/Groiae **264**
- Marais (le) (cad. 1836)/*Mareius* ?**270**
- Trèves-Cunault (/Treviae/Treveris/Trevium **78, 172, 266**
- Vexellet* **283**
- *Gennes/Genae/Geniae/Genas/Genias **17, 24, 33, 48, 49, 50, 73, 107, 210(710),, 241, 242, 243, 248, 250, 252, 265, 267, 279, 281**
- Avort /Avort **254, 257**
- Joreau/Jorellum **24**
- Milly-le-Meugon/Milleius/Milliacus **33, 255, 256**
- Ortie (l') **24**
- Pierre-Couverte/Madeleine (la)/Petra Tecta **33, 73, 210(7107), 242, 243**
- Roche-Neuve/Rocha/Rocha Nova/Nova Rocha* ? **24, 41, 50, 210(7106), 242, 283**
- Sarré/Sarre **24**
- *Grézillé/Grissiliacum **24**
- Chênaie (la)/Chesneia **264**
- Feuille d'Or/Orfeuille/Aureum Folium/Aurifolium* **243**
- Fosse (la)/Fosae/Fossa Florentini **253**
- *Saint-Georges-des-Sept-Voies
Saint-Pierre-de-Vaux/Sanctus Petrus de Vallibus **24**
- *Thourel (Le)/Thorel/Torellum/Turellium **10, 33, 49, 210(7107), 249, 259, 265**
- Richebourg/Dives Burgus **24**
- Saint Maur de Glanfeuil (abbaye) **85, 229(13)**
- *Trèves-Cunault /Treviae/Treveris/Trevium **78, 172, 266**
- *Gien (Loiret) **239(374)**
- *Giseux (Indre-et-Loire)/Gizeux **185, 188**
- Gohier : voir **Blaison-Saint-Sulpice → *Blaison-Gohier
- Goubilz/Goubiz : voir Gouby

- Gouby : voir *Ménil
 - Goupillere (la) : voir Gouzillère (la)
 - Gouzillère (la) : voir *Noyant-la-Gravoyère
 - Grand Vau (le) : voir *Châtélais
 - Gre/Grez : voir *Grez-Neuville
 - Gresillae/Gresille : voir Grésille (la)
 - *Grez-Neuville (Maine-et-Loire)/Gré/Grez **56, 223**
- Bois de Grez (le)/Greium/Gre **39, 46**
- Neuville **210**(7127)
- Grézille (la) : voir **Tuffalun → *Ambillou-Château
 - *Grézillé : voir **Gennes-Val-de-Loire (Maine-et-Loire)
 - Grissiliacum : voir *Grézillé
 - Groiae : voir les Grouhas
 - Grouhas (les) : voir **Gennes-Val-de-Loire → *Chênehutte-Trèves-Cunault
 - *Grugé-l'Hôpital (Maine-et-Loire)/Gruge (la)/Grugeium/ **57, 80, 116, 155**
- Champiré/Campiriacum **5, 27, 39, 53, 57, 59, 60, 103**
- Notre Dame (chapelle) **239**(339)
- Fauchetière (la)/Falcheteria/Fulcheteria **80**
- Loridon/Loridum **116**
- Tour (la)/Turone ?**80**
- Grugeium : voir *Grugé-l'Hôpital
 - Grugerie (la) : voir *Pouancé
 - *Guémené (Morbihan) (seigneurie) **203**
 - Guenaudière (la) **177**
 - *Guerche-de-Bretagne (La) (Ille-et-Vilaine)/Guirchia **57, 68**
 - *Guines (Pas-de-Calais) (seigneurie) **203**
 - Guirchia : voir *Guerche (La)
 - Guyenne **181**
 - Guynes : voir *Guines

H

- Haie (La) : voir *Bouillé-Ménard et *Nyoiseau
 - Harbaudus (obédience) : voir Bois-Herbaud
 - Hardières (les)/Issenbarderia/Lassenhardiere : voir *Saint-Quentin-les-Anges (Mayenne)
 - Haut Breil /Brolium Berart : voir *Pommerieux
 - Haut Pineau (chapelle) **239**(339)
 - Hengrie : voir *Angrie
 - Herbert (métairie) : voir Villa Herberti
 - Hommée (l')/Lomez/Lourez (moulin) : voir *Pommerieux
 - *Hôtellerie-de-Flée (L') (Maine-et-Loire)
- Flée/Fleium (bois) **53**
- Flée **96**
- *Huisserie (L') (Mayenne)/Luisserie **157, 239**(339)
- Sainte Croix (chapelle) **157, 239**(339)

I

- Isle (l') : voir *Segré (Saint Aubin du Pavoil)
- Interammes : voir Entrammes
- Isle Barathon (l')/Lisle Baraton : voir Isle (l')
- Iré : voir Bourg d'Iré
- Issenbarderia : voir les Hardières

J

- Jaëllia/Jarla : voir *Jaille-Yvon (La)
 - *Jaille-Yvon (La) (Maine-et-Loire)/Jaille (la)/Jaëllia/Jarla **3, 8, 13, 36, 57, 96, 229**(3)
- Jaille (la) (seigneurie) **201**
- *Jallais (Maine-et-Loire) : voir *Beaupréau-en Mauges
 - Jaëllia/Jaille/Jarla : voir *Jaille-Yvon (La)
 - Jérusalem/Jerusalem/Jerosolima **69, 99, 138, 150, 210**(7095, 7101), **229**(13)
 - *Joldri (terre)* **43**
 - Jorellum : voir Joreau
 - Joreau : voir **Gennes-Val-de-Loire → *Gennes
 - *Jouvelles (seigneurie)* **203**
 - Jumeleria : voir **Chemillé-en-Anjou → *Jumellière (La)

L

- Lachellalis/Lacherels/Lacherellis : voir Lochereaux (les)
 - *Laigné (Mayenne) **57**
 - Layon (le) (cours d'eau)/Laionus **108**
 - *Landa* : voir *Nyoiseau et *Soucelles
 - Lande (la)/Lande aux Nonains (la) (prieuré)/Landa : voir *Soucelles
 - *Landes des Marchays (chapelle)* **208**
 - Lapre : voir *Martigné-Ferchaud
 - Lassenhardiere : voir Hardières (les)
 - Lateran : voir Latran
 - Latran : voir Rome
 - Laudunium/Lausdunum/Lodunum : voir *Loudun
 - *Laval (Mayenne) **14, 157**, (seigneurie) **203, 210**(7127), **239**(339)
 - *Lavalete* **257**
 - Ledonum : voir Loudun
 - Latran (Rome, Italie) **75**
 - *Lempes (Puy-de-Dôme) **166**
 - *Lespina* **229**(26)
 - Lepinay/Lepinnay : voir Epinay (L')
 - *Lhoumois (Deux-Sèvres)
- Roche Faton **229**(27)
- Licia de Galeria : voir *Bouillé-Ménard
 - Limousin (province) **203**
 - Linerius : voir *Brigné
 - *Lion d'Angers (Le) (Maine-et-Loire)/Lion/Lyon/Ledonium/Leonum **58, 79, 210**(7092), **236**
- Alleu (l')/Alodium Sanctae Mariae Caritatis/Alodiorum **79, 210**(7092)
- Aloium ?* **227**

Sourdon/Super Oldone **79**

- Lisle Baraton : voir *Segré (Saint Aubin du Pavoil)
- Livet : voir *Chapelle-Hullin (La)
- Livret : voir Livret
- *Livré/Livré-la-Touche (Mayenne) **1**
- Lochereaux (Les)/Lachellalis/Lacherels/Locheraus/Lochereaux/Locherellis : voir **Tuffalun → *Ambillou-Château
- Locherellis : voir Lochereaux
- Lodunum : voir *Loudun
- Loena/Loenaum : voir *Louresse-Rochemenier
- Loerria/Lozeria : voir **Tuffalun → *Louerre
- **Loire-Authion (Maine-et-Loire)
- *Bauné

Briançon/Briencio ?/Brienzonus ? **254, 281**

Fromentière (cad. 1830)/Frumentariae **275**

- *Loiré (Maine-et-Loire)

Rivière d'Orveaux (la)/Aureae Valles **141**

Roche d'Iré (la) **128**

- Lomez/Lourez : voir Hommée (l')
- Longa Villa : voir Longueville
- *Longué-Jumelles (Maine-et-Loire)

Avoir/Aver **102, 277**

- **Longuenée-en-Anjou
- *Plessis-Macé (le) (Maine-et-Loire) **67 ?, 227**
- Longueville : voir *Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance
- Lorreia : voir *Louerre
- *Loresse* **213**
- Lorezeiae/Lorzais : voir Lourzais
- Loridon/Loridum : voir *Grugé-l'Hôpital
- *Loudun (Vienne)/Laudunium/Lausdunum/Ledonum/Lodunum/Losdanum **24, 36, 39, 58, 282, 283**
- Louerre : voir **Tuffalun → *Louerre
- *Louresse-Rochemenier* (Maine-et-Loire)

Bournée (la)/ Burneia **99, 240**

Bois-Herbaud (le) (prieuré) / Boscus Herbody / Boscus Harbaudi / Boscus Herbaudi / Boscus Boschumherbaudi **33, 55, 73, 78, 95, 210**(7107,7127), **239**(337), **240, 243, 267, 280**

Herbaudi /

Fontaine de la Bournée (la)/Fons Burneia **262**

Herbault (la Pièce d')/ Bois Herbaud (le)/Boscus Harbaudi **33, 240**

Launay/Loena/Loenaum **47/ 245**

- Lourez : voir Hommée (l')
- Lourzais : voir *Renazé
- Louvaines* (Maine-et-Loire)/ Lovenae **53**
- Lovenae : voir *Louvaines
- *Loze* **210**(7127)
- Lozeres/Lorzée : voir Lourzais
- *Lude (Le) (Sarthe)/Ludium **139, 181**

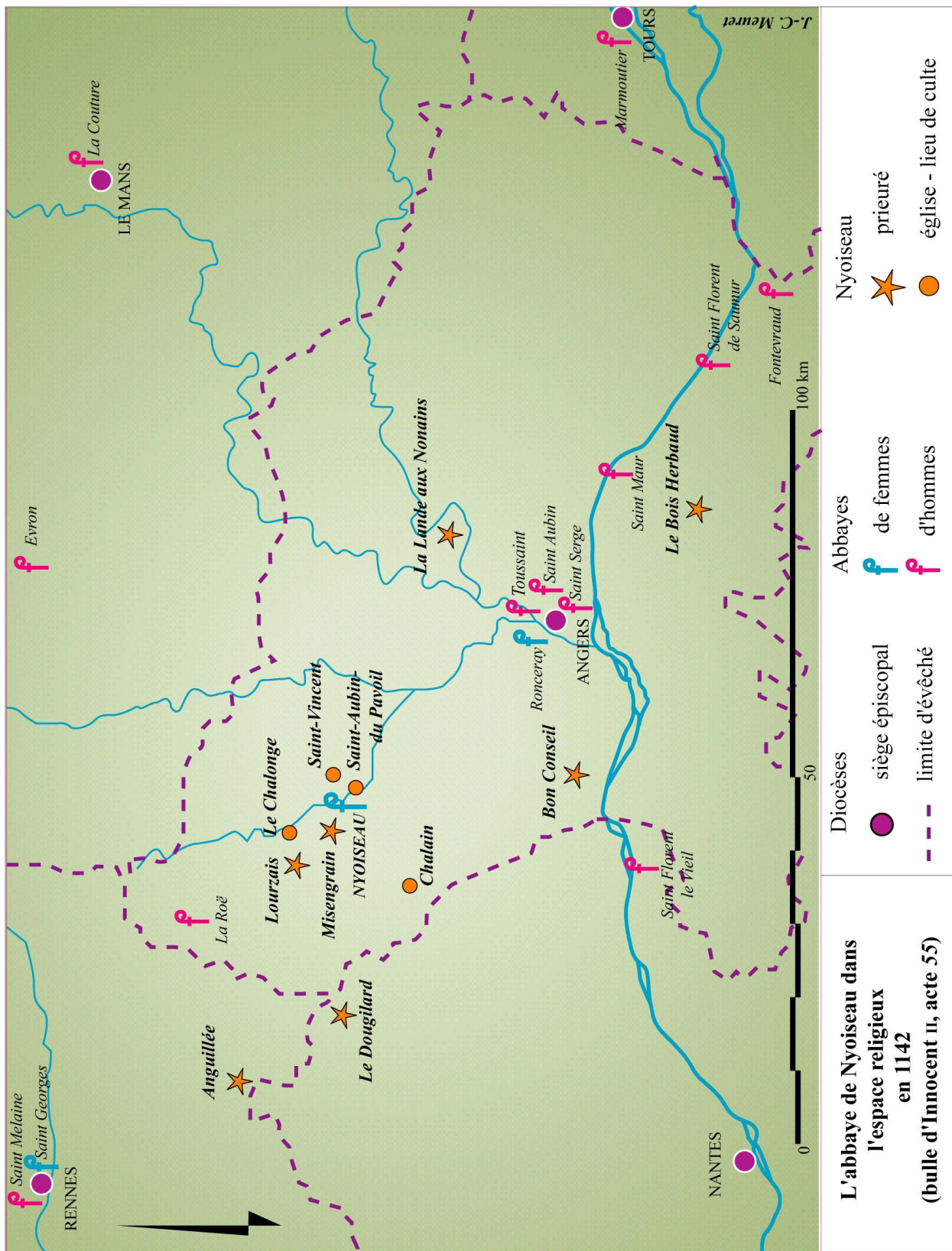


Fig. 18



Fig.26

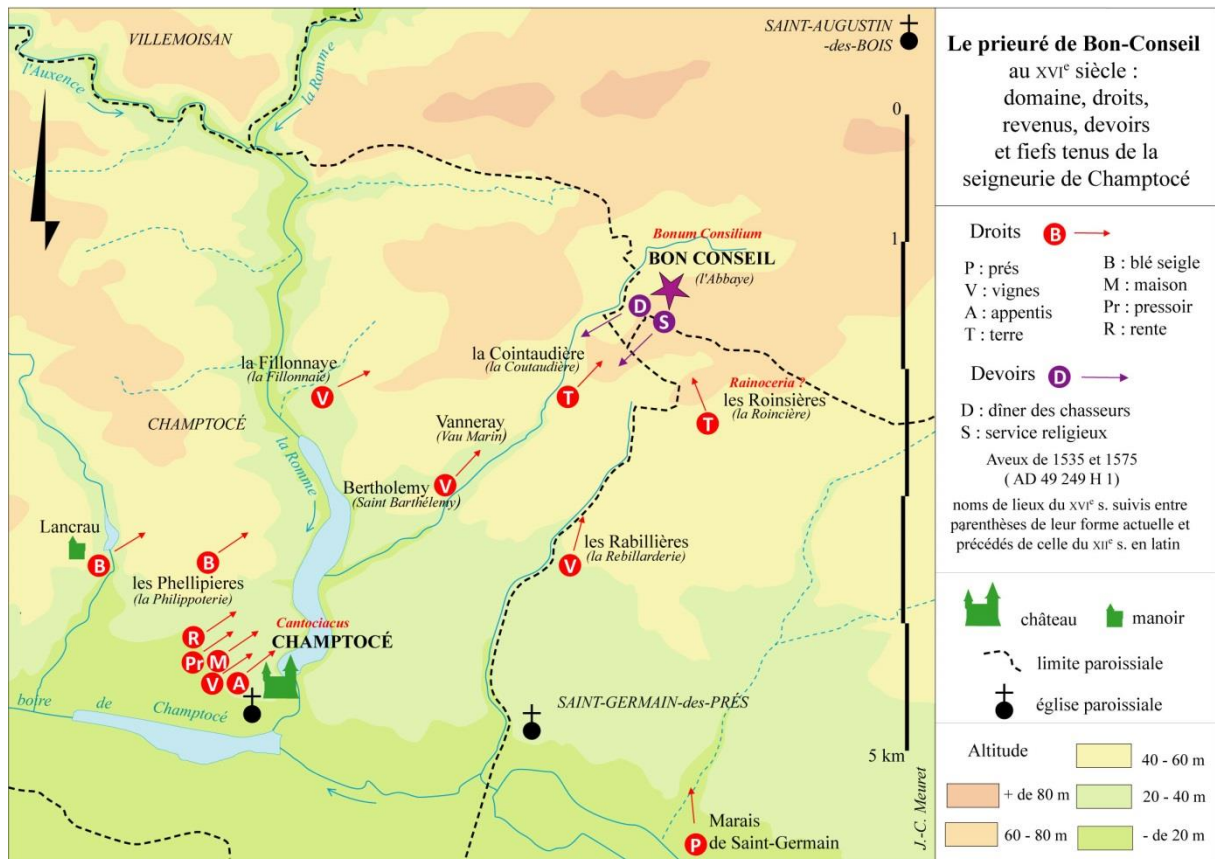


Fig. 31

Table des matières

Page publications des 4A	3
Remerciements	4
Préface de Daniel Pichot	5
Sources manuscrites.....	6
Sources imprimées.	8
Bibliographie	10
I – NYOISEAU : ÉTUDE HISTORIQUE	
1 - Nature des sources publiées, but et composition de l'ouvrage	17
Figures noir-blanc 1 à 11	40
2 - Les deux versions de la « fondation » de l'abbaye, leurs enseignements	52
3 - Nyoiseau au XII ^e siècle, des femmes et des hommes, une communauté expérimentale	59
4 - Les abbesses de Nyoiseau jusqu'au début du XIII ^e siècle	76
5 - L'abbaye de Nyoiseau, un domaine, une seigneurie, une paroisse (1109 -±1140)	82
Figures noir-blanc n° 12 et 13.....	110
6 - Le prieuré conventuel des Lochereaux au XII ^e siècle, tentative abbatiale au cœur des enjeux de pouvoir ecclésiastiques	113
Figure noir-blanc n° 14	138
7 – Les obédiences de Nyoiseau (Lochereaux exceptés)	140
Figures commentées noir-blanc n° 15 à 17	168
CONCLUSION :	176
II – CAHIER de vingt pages de FIGURES en COULEURS	
Nyoiseau large : trois cartes de l'implantation de Nyoiseau et de ses obédiences en Anjou en 1142, 1184 et au xviii ^e siècle.	
Nyoiseau proche : six cartes de la « fondation », du domaine proche, des moulins, de l'évolution territoriale de la paroisse	
Les prieurés: quatre cartes pour les Lochereaux (errance, domaines proche et large, procès), cartes des implantations de Boissay, Bon Conseil, le Bourg-aux-Nonnains, le Dougilard, la Lande-aux-Nonnains, et Saint-Denis	
.....	178
III – RECUEIL des ACTES de NYOISEAU	
.....	198
IV – INDEX	
Index des lieux	:501
Index des personnes	531

